



AVRY ZOOM

INFORMATION COMMUNALE

n° 85
septembre
2025

Memento

Horaire d'ouverture du bureau communal

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 - 11h30	13h30 - 17h00
Mardi	8h00 - 11h30	13h30 - 17h00
Mercredi	8h00 - 11h30	13h30 - 17h00
Jeudi	8h00 - 11h30	Fermé
Vendredi	8h00 - 11h30	Fermé

Jours fériés et fermetures :

- Le 1^{er} novembre 2025
- Le 8 décembre 2025

Retrouvez toutes les actualités communales sur le site internet : www.avry.ch

Suivez-nous sur **Facebook !**



Horaire d'ouverture du centre de tri

	Matin	Après-midi
Mardi	8h30 - 11h30	Fermé
Vendredi	Fermé	16h00 - 18h00
Samedi	8h30 - 11h30	14h00 - 16h00

Jours fériés et fermetures :

- Le 1^{er} novembre 2025

Horaire d'ouverture de la bibliothèque régionale d'Avry

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	15h00 - 18h00
Mercredi	Fermé	15h00 - 19h30
Jeudi	Fermé	15h00 - 18h00
Vendredi	Fermé	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

Jours fériés et fermetures :

- Le 1^{er} novembre 2025

Cette édition d'Avryzoom, ainsi que toutes les éditions précédentes se trouvent en format PDF sur le site internet de la commune :

www.avry.ch/avryzoom



Sommaire

[5. Éditorial](#)

[7. Informations du Conseil général](#)

[9. Informations du Conseil communal](#)

[33. Informations des commissions et des groupes de travail](#)

[37. Service d'animation](#)

[40. Avry-Images](#)

[43. Zoom sur les membres des commissions et groupes de travail](#)

[46. La vie du village](#)

[57. Rubrique verte](#)

[61. Rubrique historique](#)

[62. Le coin des habitants](#)

[65. Informations diverses](#)

[73. Avry-Events](#)

[74. Sociétés](#)



Tirage : 3 parutions par an à 1080 ex.

Éditeur : Commune d'Avry / Anorac Studio

Commission d'information : Pamela Berchier,
Kristian Brandt, Laurence Ecoffey, Dorit Horst,
Katarina Lesic et Léa Renevey

Impression : media f imprimerie SA



VOTRE PARTENAIRE RÉGIONAL

DEPUIS 1986, NOUS METTONS NOTRE SAVOIR-FAIRE À VOTRE DISPOSITION AFIN DE VOUS GARANTIR LE MEILLEUR PRODUIT, LA MEILLEURE INSTALLATION ET LA MEILLEURE UTILISATION. NOS SERVICES ET CONSEILS SPÉCIALISÉS FERONT DE VOTRE PRODUIT, UN BIEN UNIQUE ET DÉSIRÉ.

Avry-Bourg 19, 1754 Avry
info@amadeus-ag.ch
www.amadeus-ag.ch

Conseils spécialisés

Nous élaborons une solution sur mesure avec vous, ou conjointement avec votre architecte.

Livraison, installation et maintenance

Nous garantissons une livraison et une installation professionnelle à votre domicile.

Nos fournisseurs premium

Collaboration avec des fournisseurs inédits Swiss Handmade ou Made in Europe.



Une banque pour tous.



Banque Cantonale
de Fribourg

simplement ouvert



Éditorial

Comme le cœur d'un village, une gare pulse la vie quotidienne, et cette année, c'est une véritable transplantation que nous allons vivre. La gare de Rosé, fatiguée par les ans, ne répond plus aux exigences en matière de sécurité et d'accessibilité. Elle va tirer sa révérence pour laisser place à une nouvelle vie : **la halte d'Avry-Matran, jeune et pleine d'élan.**

Mais comme tout cœur nouveau, elle devra s'accorder aux artères qui l'entourent. Les chemins qui y mènent, nos réseaux de mobilité, devront être repensés, réorganisés, pour que la circulation soit fluide, harmonieuse, vivante.

Une nouvelle gare routière naîtra, un nouveau P+R verra le jour, autant de veines et d'artères pour irriguer ce centre vital.

Et nous rêvons que ce cœur neuf battra longtemps, avec force et constance, au rythme de celle et ceux qui l'animent, pour encore de nombreuses décennies.



Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique



1700 Fribourg

SARINA
cuisine+
swiss made

www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous



Informations du Conseil général

L'intégralité des procès-verbaux des séances, ainsi que tous les documents relatifs au Conseil général, **sont disponibles auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune** : www.avry.ch/conseilgeneral (onglets : Séances, Propositions et Postulats).

Prochaines séances du Conseil général :

- **Mardi 7 octobre 2025 à 19h30** à l'Auberge communale d'Avry-Rosé
- **Mardi 16 décembre 2025 à 19h30** à l'Auberge communale d'Avry-Rosé
- **Mardi 21 avril 2026 à 19h30** à l'Auberge communale d'Avry-Rosé





026/470 28 38

079/256 97 82

www.rossier-maraicher.ch

CENTRE

ITS

INTERACTIVITÉ THÉRAPIE SPORT

MARLY

AVRY

FRIBOURG

PÉROLLES CENTRE

VILLARS-SUR-GLÂNE

Physiothérapie générale et du sport

Fitness médical

Hydrothérapie
(piscine de Marly, MIC)

Thérapies complémentaires

Cours de groupe – Pilates

Formation

20
ANS

www.centre-its.ch

info@centre-its.ch

026 322 62 62

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
avec nos **Chambres d'hôtes**,
nous vous offrons un hébergement de proximité

et aussi des cours avec moniteur/trice ou en individuel

Aquabike - Aquagym
Chez **AquaSoins**

Basin avec nage à contre-courant,
buses, eau à 31 °

Lucien & Dominique Halter Sobritz
Route de Chérens 2 - 1742 Autigny / 161 079 308 27 29 - 026 477 07 26
www.aqua-4-elements.ch accueil@aqua-4-elements.ch



Informations du Conseil communal

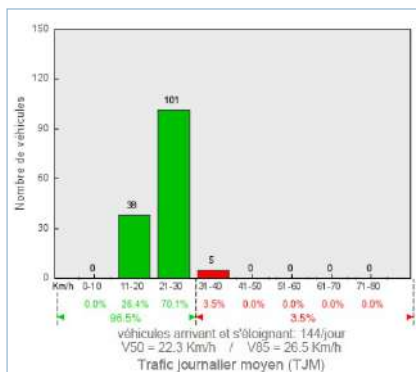
Radar

Récapitulatif des relevés du radar au sein de la commune

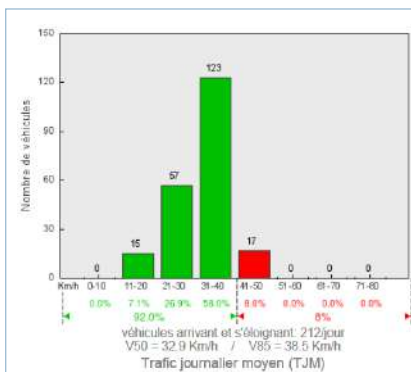
Fin 2024, la commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique dans le but de **sensibiliser les conducteurs à leur vitesse**. Le Conseil Communal souhaite vous présenter un aperçu des données enregistrées et analysées.

Vous trouverez ci-après les résultats issus de plusieurs emplacements, collectés sur une période de cinq mois. Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler l'importance du respect des limitations de vitesse.

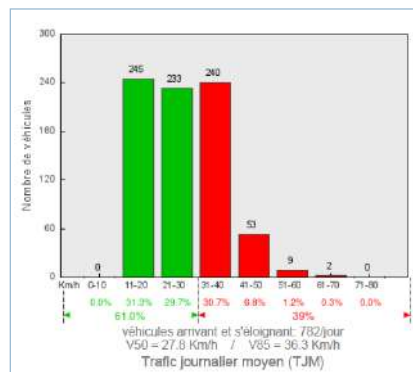
Route de Corjolens du 6 au 12 décembre 2024



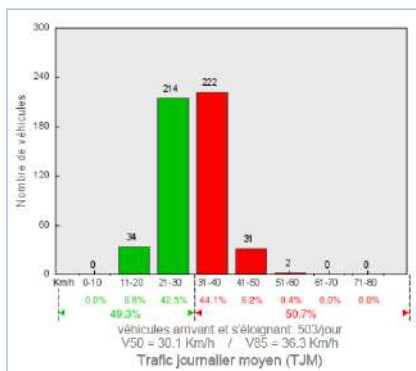
Route de Corjolens du 12 au 20 décembre 2024



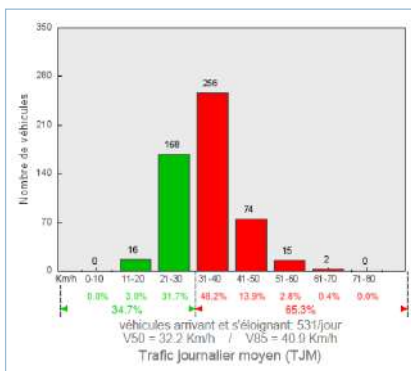
Route du Covy du 6 au 13 janvier 2025



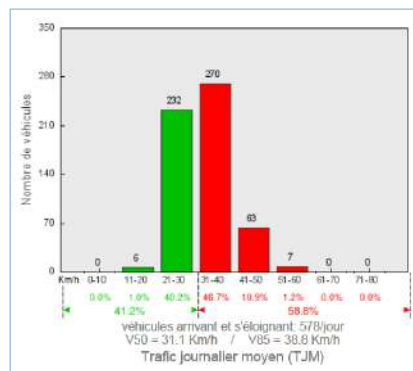
Route du Covy du 20 au 27 janvier 2025



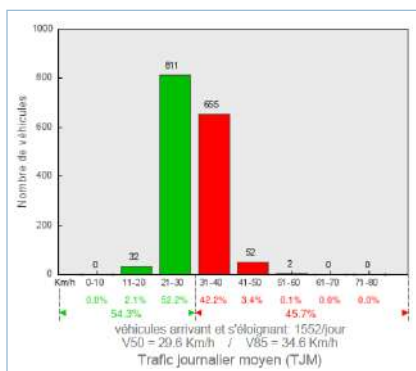
Route du Covy du 24 février au 10 mars 2025



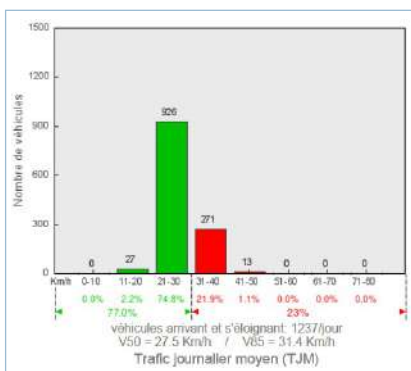
Route du Château du 13 au 20 janvier 2025



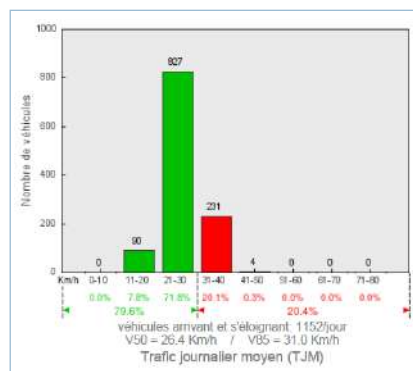
Route des Murailles du 27 janvier au 3 février 2025



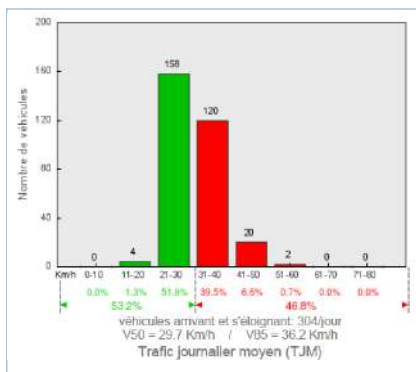
Route des Murailles du 10 au 17 février 2025



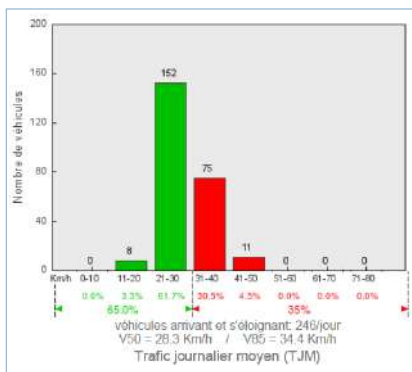
Route des Murailles du 17 au 24 février 2025



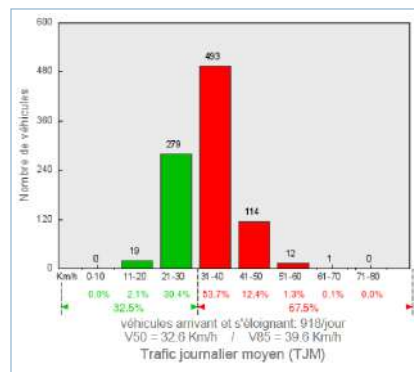
Route des Fontanettes
du 3 au 10 février 2025



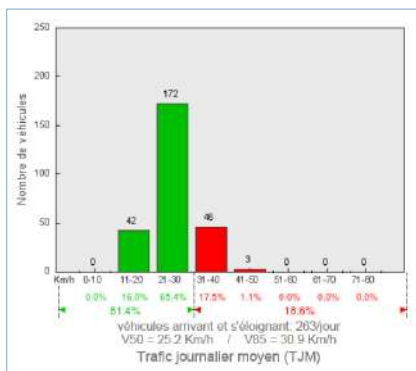
Route de la Rivalia
du 10 au 16 mars 2025



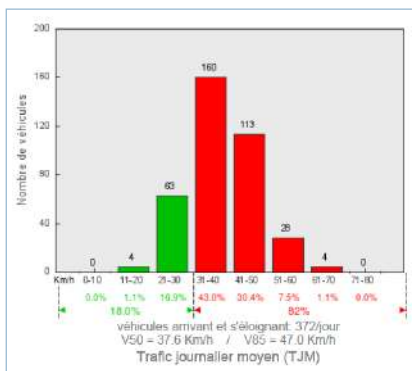
Route de Seedorf
du 24 au 31 mars 2025



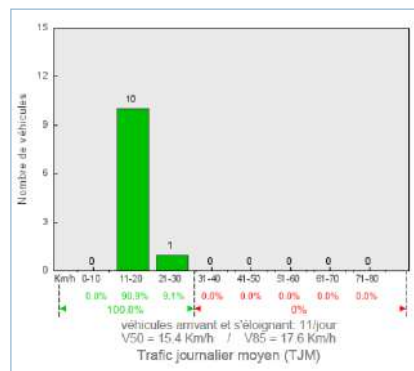
Route de la Côte
du 31 mars au 7 avril 2025



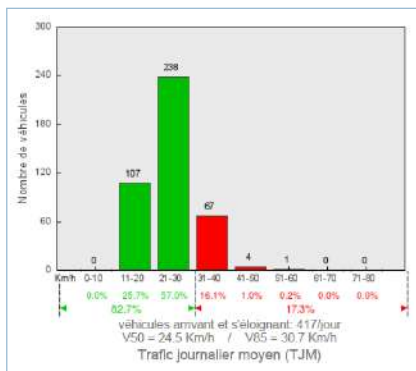
Champ-Thomas
du 7 au 14 avril 2025



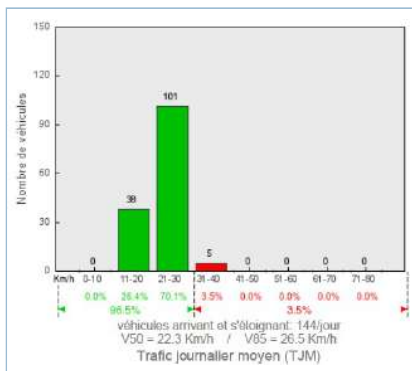
Route de l'Otierdo
du 14 au 25 avril 2025



Impasse des Agges
du 25 avril au 5 mai 2025



Route des Préalpes
du 5 au 12 mai 2025



ZIG Marie Favre

La zone d'intérêt général de Marie-Favre se dessine comme un futur pôle sportif et de loisirs

Le Conseil communal a entamé en 2023 une réflexion sur l'aménagement de la zone d'intérêt général (ZIG) de **Marie-Favre**, située à l'ouest du village dont la commune est devenue propriétaire en 2018. Il a souhaité associer les élus et les commissions communales à la définition des besoins et des idées pour ce secteur stratégique.

Un atelier participatif, organisé le 7 mars 2023 à l'Auberge d'Avry-Rosé, a réuni vingt-trois participants, parmi lesquels des Conseillers communaux, des membres du Conseil général et de diverses commissions. Animés par le bureau Urbasol, les échanges ont permis de faire émerger une vision commune : **transformer Marie-Favre en un espace de loisirs, de sport et de rencontre intergénérationnelle, tout en valorisant la nature et la mobilité douce.**

Un projet imaginé collectivement

Répartis en quatre groupes, les participants de cet atelier ont élaboré des propositions concrètes : maintien d'un terrain de football de dimensions réduites, création d'un espace multifonctionnel modulable (pouvant accueillir par exemple un skate-park, une patinoire ou un terrain de beach-volley).

D'autres idées ont aussi séduit comme la mise en place d'une buvette et de vestiaires, ou encore la création d'une cabane ou d'un local à usage récréatif pour des événements privés



Une attention particulière à la nature et aux mobilités

Un point fort du projet est la remise à ciel ouvert du cours d'eau aujourd'hui enterré : un espace végétalisé et agrémenté de chemins piétons, pour offrir aux habitants un lieu de détente et de promenade. La création de liaisons de mobilité douce reliant la ZIG au centre du village et aux quartiers voisins fait également consensus, afin de favoriser les déplacements à pied et à vélo.

Des priorités claires pour la suite

À l'issue de l'atelier, les participants ont été invités à prioriser les propositions : le maintien du terrain de football, l'espace multifonctionnel et la revitalisation du cours d'eau sont arrivés en tête. Ces idées ont servi de base de travail au Conseil communal pour le lancement d'un processus de Mandats d'Études Parallèles (MEP), une démarche qui vise à imaginer son développement futur tout en concertant experts, architectes et autorités locales.



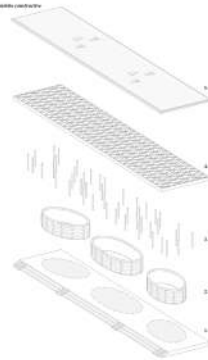
MEP Zone d'intérêt général Marie-Favre à Avry _ ACA Alexandre Clerc Architectes + BAP Merian

sous le même toit



Photo de la scénographie © 2018

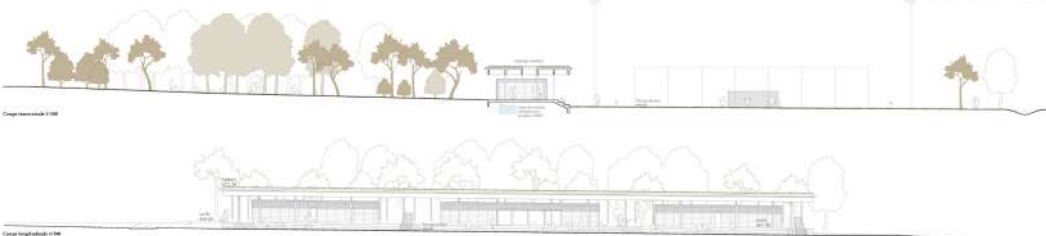
Assemblage du toit en bois



1. Toit en bois
2. Isolant
3. Vapeur d'eau
4. Structure en bois
5. Dalle en béton
6. Revêtement



Plan de site de la scénographie © 2018



Coupe transversale © 2018

Coupe longitudinale © 2018

MEP Zone d'intérêt général Marie-Favre à Avry _ ACA Alexandre Clerc Architectes + BAP Merian

sous le même toit

Des critères exigeants pour un projet harmonieux

Un collège d'experts a encadré étroitement le processus. Les propositions devaient répondre à plusieurs objectifs précis : intégrer des espaces extérieurs de qualité, favoriser la mobilité douce grâce à de nouvelles liaisons piétonnes et cyclables, tout en maintenant des accès motorisés limités et bien pensés.

Une attention particulière est portée à la gestion de l'eau, à la prévention des risques liés à la conduite de gaz à haute pression qui traverse la zone, et à la qualité paysagère des abords pour une transition douce vers les zones agricoles environnantes.

Les trois bureaux en lice, **Ruffieux-Chehab Architectes, ACA Alexandre Clerc Architectes et GAA Architectes** ont présenté leurs visions lors de dialogues organisés avec le collège d'experts. Une exposition publique des projets a eu lieu le 17 mai 2025, afin que la population puisse découvrir les propositions et s'approprier l'avenir de cet espace qui promet de devenir un nouveau poumon vert et sportif pour la commune.

Avec ce projet, Avry confirme sa volonté de répondre aux besoins d'une population en croissance tout en respectant les principes de durabilité, de convivialité et de qualité de vie pour tous les habitants.

Projet lauréat :
« sous le même toit » de ACA Alexandre Clerc Architectes + BAP Merian

Fête villageoise et 10 ans de l'école primaire

Retour sur la fête villageoise et les 10 ans du bâtiment de l'école primaire d'Avry

Le 17 mai 2025, s'est déroulé la **fête villageoise**, ainsi que les 10 ans du bâtiment de l'école primaire. Cet événement, organisé par la commune, l'école et la commission d'animation **a rassemblé petits et grands** autour d'un programme riche et varié.

Après la partie officielle animée par les chants des élèves et du chœur « **Au Chœur d'Avry-Matran** », les portes ouvertes de l'école ont ensuite permis aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir les installations scolaires. Les anciens élèves, présents lors de l'inauguration du bâtiment, ont également eu l'occasion d'ouvrir leurs capsules temporelles.



En parallèle, durant l'après-midi, les **sociétés locales ont présenté leurs activités**, offrant aux visiteurs la possibilité de s'initier à des disciplines aussi diverses que le badminton, le taekwondo, le tir à air comprimé, le football, le tennis de table, la gymnastique, la musique ou encore la course d'orientation. Une belle vitrine du dynamisme associatif de notre village.





La fête s'est poursuivie en soirée avec un blind test entraînant, suivi de concerts en plein air, qui ont animé le cœur du village dans une ambiance chaleureuse et festive.

La Jeunesse d'Avry et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Avry-Rosé ont chaleureusement assuré le service des boissons et de la petite restauration tout au long de la manifestation.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement !



Dispositions légales murs, clôtures et haies

Fréquemment, les propriétaires se questionnent sur les distances à respecter pour installer un mur, une clôture ou d'autres plantations. Vous trouverez ci-dessous quelques règles tirées de la/du

- Loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2021, version entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024
- Règlement sur la mobilité (RMob) du 20 décembre 2022, version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023
- Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC) pour le canton de Fribourg, version entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024
- Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) du 1^{er} décembre 2009, version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024
- Loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat), version entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023

Sont réservées d'éventuelles dispositions complémentaires fixées dans la réglementation du Plan d'aménagement local (règlement communal d'urbanisme) ou du Plan d'aménagement de détail.

Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ReLATeC

Art. 84 Obligation de permis – Selon la procédure ordinaire

¹ Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure ordinaire :

- f) les ouvrages de génie civil tels que remblais, déblais, parois parapentes, conduites, canalisations, captages d'eau, aménagements de cours d'eau, ainsi que les accès à une route publique

Art. 85 Obligation de permis – Selon la procédure simplifiée

¹ Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée :

- a) les murs de soutènement, y compris les mouvements de terre qui sont liés à leur réalisation, les murs de clôture ainsi que les clôtures sous réserve de l'article 87 al. 1 let. e2 ch. 3

Art. 87 Dispense de permis (art. 135 al. 3 LATeC) – En général

¹ Ne sont pas soumis à permis de construire :

- e2) à l'intérieur de la zone à bâtir :
3. les clôtures en treillis

² La procédure simplifiée doit toutefois être suivie lorsque les constructions et installations énumérées aux lettres b à e2 sont situées :

- a) à moins de 20 mètres ou de toute autre distance légalisée, d'une zone riveraine (lac et cours d'eau), de la forêt, d'une réserve naturelle, d'un objet naturel protégé
- b) à une distance inférieure à celle qui est applicable par rapport à une route publique en vertu de la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité
- c) dans l'espace réservé aux eaux ;
- d) dans un secteur faisant l'objet d'une mesure de protection
- e) dans un périmètre archéologique
- f) dans un corridor à faune
- g) à proximité d'un bâtiment protégé

Art. 59 Talus

¹ Les talus ne peuvent pas dépasser une ligne correspondant à un rapport de 2 : 3 (2 = hauteur, 3 = longueur) et tirée depuis la bordure de la propriété à partir soit du terrain naturel, soit du sommet du mur de soutènement pour les talus montants, ou du pied de ce mur

pour les talus descendants (annexe 2, figures 1 à 3). Les dispositions de la législation sur la mobilité relatives aux fonds voisins sont réservées.

²Les particuliers peuvent convenir de déroger par écrit à cette prescription, moyennant la mise en oeuvre de mesures constructives assurant la stabilité du talus.

Art. 60 Murs

¹ La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1,20 m dans l'alignement des bornes (annexe 2, figures 2 et 3). Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.

² Les dispositions de la loi sur la mobilité relatives aux fonds voisins sont réservées.

ANNEXE 2

Schémas relatifs aux talus et aux murs (art. 59 et 60)

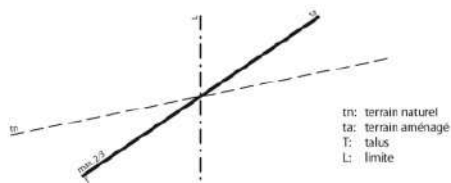


Figure 1

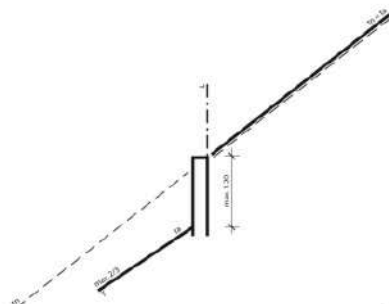


Figure 2

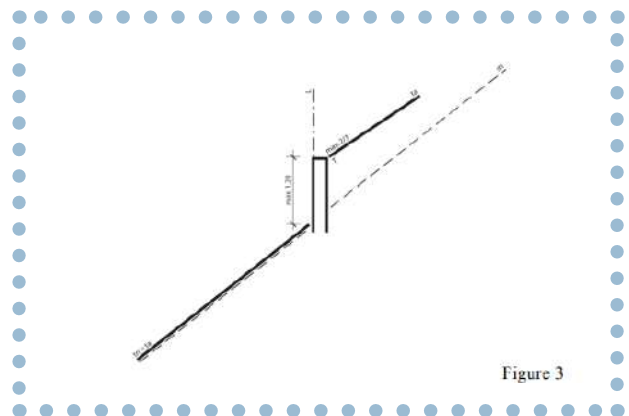


Figure 3

Loi sur la mobilité LMob

Art. 135 Profil d'espace libre

¹ L'espace surplombant la chaussée de la route publique, y compris la distance latérale au bord de la chaussée de 0,50 mètres, doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 mètres au moins.

² L'espace surplombant les itinéraires de mobilité douce à l'exception des itinéraires officiels de loisirs doit être maintenu libre sur une hauteur de 4 mètres au moins.

Art. 136 Distance de construction aux voies cyclables

¹ La distance minimale d'une voie cyclable isolée à respecter par les constructions et installations est de 5 mètres depuis le bord de la chaussée.

² Les dispositions des articles 138 et 140 restent réservées.

Art. 137 Distance de construction aux routes – Principe

¹ Les distances minimales à la route publique, mesurées depuis le bord de la chaussée de la route, à observer par les constructions, installations, plantations ou autres objets sont, sous réserve des dispositions suivantes :

- a) pour une route principale ou une route de liaison hors localité, de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur de 11 mètres et plus. Pour une chaussée d'une largeur de moins de 11 mètres, la distance augmente de 1 mètre par mètre de largeur de chaussée en moins, mais ne dépasse pas 10 mètres
- b) pour une route principale ou une route de liaison en localité :
 - 1. de 7 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou inférieure à 6 mètres
 - 2. de 6 mètres pour une chaussée d'une largeur de 7 mètres
 - 3. de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou supérieure à 8 mètres
- c) pour une route collectrice ou une route de desserte, de 5 mètres

Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations

¹ Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée.

² Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

³ Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route :

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements

Art. 139 Distance de construction aux routes – Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre.

² Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

³ Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.

Art. 143 Situation acquise – Plantations et autres petits objets

¹ Les plantations et autres petits objets qui ne sont pas conformes doivent être adaptés à la réglementation en vigueur, même s'ils étaient légaux au moment de leur aménagement ou construction..

² La législation sur la protection de la nature est réservée.

Art. 144 Entretien

¹ Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

² S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

Art. 146 Exécution par substitution

¹ Si, après avoir été mis en demeure, le ou la propriétaire ou le tiers responsable ne satisfont pas aux obligations découlant des articles 135 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.

² En cas d'urgence, l'autorité prend immédiatement les mesures qui s'imposent.

² Ces frais peuvent être garantis par une hypothèque légale, inscrite au registre foncier.

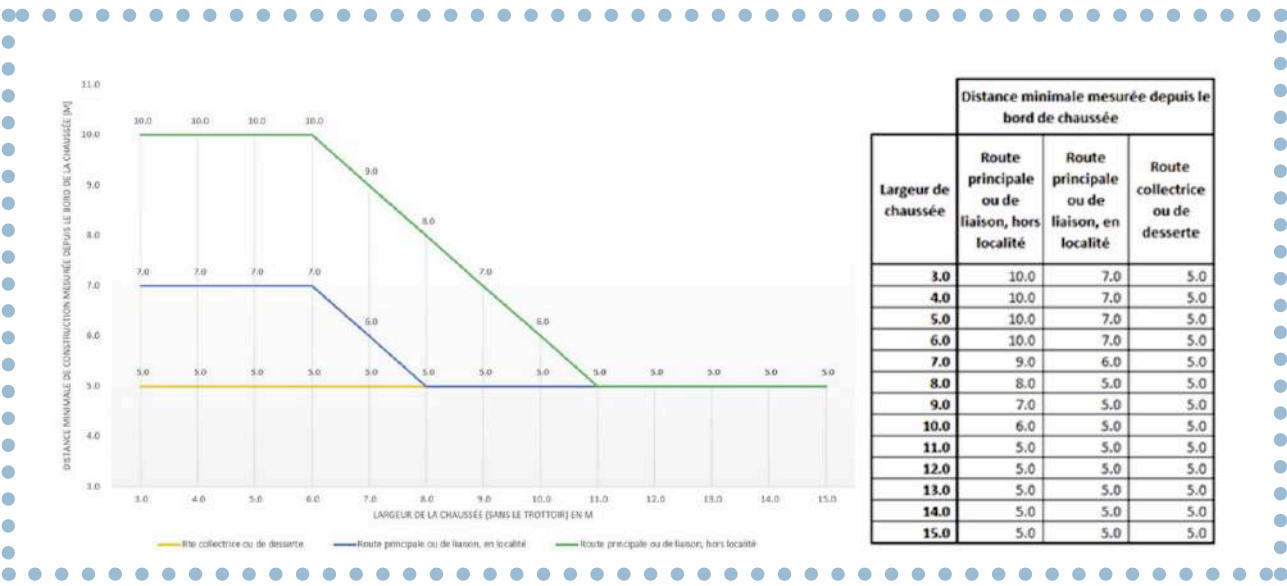
Règlement sur la mobilité RMob

Art. 63 Distances de construction aux routes (art. 137 LMob)

- ¹La chaussée de la route depuis laquelle la distance est mesurée comprend les bandes de transport public et les voies cyclables. Ne sont pas inclus les installations de piétons existants, y compris les aménagements de séparation.
- ²Les distances pour les largeurs de chaussée se situant entre les largeurs indiquées dans la loi sont déterminées par interpolation linéaire. Le schéma en annexe 1 illustre les distances à respecter.

Art.Art. 64 Notion de clôtures légères (art. 139 LMob)

- ¹Sont notamment considérées comme clôtures légères, celles qui sont facilement déplaçables, et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliés par des fils de fer ou des lattes de bois.



ANNEXE 1
Illustration des distances de construction aux routes (art. 63 al. 2)

Loi d'application du code civil suisse LACC

Art. 44 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Champ d'application

- ¹Les restrictions dans les plantations s'appliquent aux plantations volontaires ainsi qu'à celles qui ont crû spontanément.
- ²Elles ne s'appliquent pas aux plantations situées au bord des forêts, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres. Les dispositions sur les clôtures sont en outre réservées.
- ³Les dispositions du droit public sont réservées.

Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur

- ¹La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.
- ²Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.
- ³La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

Art. 46 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Coupe et suppression des plantations

¹Le ou la propriétaire du fonds voisin peut exiger la coupe ou, lorsque les circonstances le justifient, la suppression des plantations qui ne respectent pas les règles fixées à l'article 45, à moins que celles-ci n'aient été plantées depuis plus de vingt ans.

Art. 47 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Branches

¹Le ou la propriétaire d'un fonds peut exiger que les branches d'arbres fruitiers qui avancent sur son fonds et lui portent préjudice soient coupées à une hauteur de 4,50 m du sol. Il ou elle peut couper les branches et exiger le paiement du travail si, après réclamation, le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

²Les arbres ou branches coupés, arrachés ou brisés par le vent et projetés sur le fonds voisin doivent, sur demande, être enlevés incessamment par le ou la propriétaire des arbres, à défaut de quoi le ou la propriétaire du fonds voisin peut évacuer les branches et exiger le paiement du travail. Le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

Art. 48 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Arbres mitoyens

¹Les arbres sur la ligne séparative appartiennent aux deux propriétaires, dans la proportion selon laquelle le tronc empiète sur l'un et l'autre des fonds.

²Chaque copropriétaire peut requérir que ces arbres soient abattus. Les dispositions de la législation en matière de protection de la nature et du paysage sont réservées.

³L'arbre abattu est partagé entre les copropriétaires, dans la proportion de leur droit.

Art. 57 Clôtures (CCS 697) – Principe

¹Le ou la propriétaire d'un fonds est libre de le clore, sous réserve du passage nécessaire, des droits acquis et des restrictions prescrites par la loi.

²Le ou la propriétaire d'un pâturage est tenu-e de le clore de telle manière que le bétail ne puisse pénétrer sur un fonds voisin. Est considéré comme pâturage tout fonds servant principalement à faire brouter le bétail laissé en liberté.

Art. 58 Clôtures (CCS 697) – Haies vives

¹A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 centimètres de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.

²La haie vive ne peut excéder 120 centimètres de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou, si la haie sépare deux pâturages, tous les quatre ans.

³Le voisin ou la voisine a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

⁴La législation sur la mobilité demeure réservée pour les haies vives qui bordent les routes publiques.

Art. 59 Clôtures (CCS 697) – En limites

¹Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 centimètres de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.

²Le voisin ou la voisine acquiert la mitoyenneté de tout ou partie de la clôture en payant la moitié de la valeur de la partie mitoyenne et du sol qu'elle occupe.

³Le ou la propriétaire d'un fonds attenant à un pâturage, qui convertit son fonds en pâturage, doit acheter la mitoyenneté de la clôture autre qu'une haie vive, au prix d'une équitable estimation.

Art. 88 Droit transitoire – Plantations existantes

¹Les plantations effectuées en conformité avec les règles de l'article 232 de la loi du 22 novembre 1911 d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg demeurent régies par l'ancien droit.

²Les plantations effectuées en violation des règles de l'article 232 précité sont régies par la présente loi. La suppression ou la coupe des arbres ou plantes ne peut toutefois être exigée lorsque les plantations ont été effectuées au moins dix ans avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Loi d'application du code civile suisse LACC du 22 novembre 1911 (application de l'art. 88 LACC en vigueur)

Art. 232 CCS 688

¹Les arbres de haute futaie qui ne sont pas des arbres fruitiers, les noyers et les châtaigniers ne peuvent être plantés à moins de 6 m ; les autres arbres fruitiers, si ce n'est en espalier, ainsi que les arbres forestiers de taillis soumis à une coupe périodique de dix ans, à moins de 3 m ; les arbres soumis à une coupe périodique de quatre ans au plus, tels que les saules, peupliers, bouleaux et autres, à moins de 60 cm de la ligne séparative de deux fonds.

²Ces prescriptions ne s'appliquent pas aux arbres situés au bord des forêts des côtes, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres.

³Si le fonds voisin est une vigne, tout arbre et toute plante doivent être en principe d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

Loi sur la protection de la nature et du paysage LPNat

Art. 20 Dérogation aux mesures de protection

¹Lorsque, tous les intérêts pris en compte, il est impossible d'éviter des atteintes d'ordre technique aux biotopes dignes de protection, des dérogations aux mesures de protection peuvent être accordées.

²L'octroi des dérogations est subordonné à l'adoption de mesures particulières permettant d'assurer la meilleure protection possible, la reconstitution ou, à défaut, le remplacement du biotope concerné ; si, exceptionnellement, la reconstitution et le remplacement se révèlent impossibles, ils sont remplacés par le versement d'une somme d'argent d'un montant correspondant à leur coût présumable.

³Les dérogations sont accordées et les mesures particulières sont fixées par l'autorité cantonale compétente.

Art. 22 Boisements hors-forêt

¹Les boisements hors-forêt, tels haies, bosquets, cordons boisés, alignements d'arbres et grands arbres isolés, ne peuvent pas être supprimés lorsqu'ils sont situés hors zone à bâtir, qu'ils sont adaptés aux conditions locales et qu'ils revêtent un intérêt écologique ou paysager. Cette interdiction ne concerne pas les boisements hors-forêt situés en zone alpestre.

²Les autres mesures de protection des boisements hors-forêt incombent aux communes ; leur entretien périodique reste cependant de la responsabilité des propriétaires des fonds concernés.

³Les dérogations à la protection découlant de l'alinéa 1 ou aux mesures prises en application de l'alinéa 2 sont octroyées conformément à l'article 20 ; les décisions y relatives sont toutefois délivrées par la commune.

Présentation des groupes politiques actuellement connus en vue des élections communales 2026

Alliance Centre Droit Avry



Alliance
CENTRE DROIT AVRY

UN AVENIR QUI NOUS RASSEMBLE !

-  Des femmes et des hommes **à votre écoute.**
-  Des compétences à la hauteur **de vos exigences.**
-  **Des décisions fortes** pour un avenir prospère.

LISTE 1    

**VOTEZ
LISTE 1**

5 PRIORITÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES !



1

Développement durable

Poursuivre et développer les actions en faveur de l'environnement.



Mobilité

Une stratégie de mobilité adaptée à chacun.

2



3

Economie

Promouvoir l'emploi et les entreprises locales.



Fiscalité

Maintenir une fiscalité attractive.

4



5

Vie sociale

Entretenir le lien social au travers des activités villageoises.



Comité Alliance centre droit
Président : René Mettraux
Vice-Président : Matthieu Bourgeois
Caissier : Daniel Schaer

Comité Task Force :
René Mettraux
Matthieu Bourgeois
Géraldine von der Weid

Gaëtan Mettraux
Isabelle Etienne
Laurence Ecoffey
Philippe Cerf

Avry Alliance Socialiste

AVRY ALLIANCE SOCIALISTE

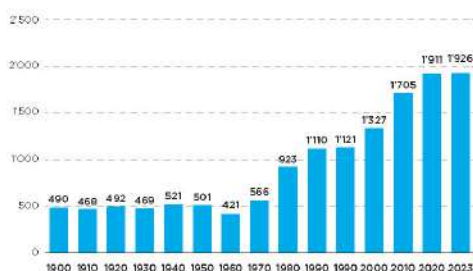
Le groupe socialiste est né dans les années 80.

L'idée de ce groupe était d'apporter au fonctionnement communal une vision différente, plus sociale et plus à l'écoute des habitantes et des habitants de la commune. Dès 1986, Nicolas Favre et Laurent Dessibourg sont les premiers socialistes à être élus au Conseil communal.

En 2004, Benoit Piller devient le premier Syndic socialiste d'Avry.

L'augmentation de la population d'Avry (voir graphique) a conduit en 2016 à l'abandon de l'Assemblée communale pour un Conseil général composé de 30 membres, représentant la population.

Évolution de la population d'Avry depuis 1900



Le groupe socialiste a d'abord intégré d'autres formations politiques sous le nom d'«Alliance Socialistes et Sympathisants». Constatant au travers de contacts avec la population qu'il y a de la place pour plusieurs groupes politiques, il a été décidé pour les élections communales du printemps 2026, de présenter des candidates et des candidats sous le nom d'«Avry Alliance Socialiste», groupe davantage axé sur les questions sociales.

Nos représentantes et représentants ont toujours eu à cœur le bien de la population et ont, par exemple, largement contribué à la création de l'accueil extrascolaire, à la construction de la nouvelle école ou encore à la mise en place d'une politique sociale largement soutenue.

La population d'Avry soutient régulièrement les positions du parti socialiste dans les votations cantonales ou fédérales: par exemple 75.6% des électrices et électeurs ont soutenu la treizième rente AVS en mars 2024. Cela a été aussi le cas lorsque les citoyennes et les citoyens d'Avry se sont fermement opposés à la réforme de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) en votant «non» à 76.3%.



Ces résultats nous ont particulièrement réjouis. Ils nous montrent que vous tenez au côté social nécessaire à une belle harmonie villageoise.

Pour nous permettre de poursuivre nos objectifs au service de la population, il est important que vous nous apportiez votre soutien lors des élections du 8 mars 2026!

Afin de mieux nous connaître, nous vous invitons d'ores et déjà à une soirée d'information au cours de laquelle nous présenterons en détail le programme du groupe Avry Alliance Socialiste.

Cette soirée aura lieu le 29 octobre 2025.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

NOTRE PROGRAMME COMPORTE PLUSIEURS AXES QUE NOUS RÉSUMONS ICI.

• Soutien à la Gare de Rosé

Par des actions répétées, nous avons milité pour le maintien de la gare, notamment en récoltant des signatures pour une pétition et en faisant adopter une résolution par le Conseil général.

• Prise de position sur les nouveaux horaires

Nous avons réagi à la publication du nouvel horaire 2026, demandant notamment une fréquence de bus au quart d'heure pour tout le village par la route du Château et des Fontanettes.

• Prise de position sur le PAS

Les projets d'agglomération traitent de trois aspects qui sont: l'Urbanisation, la Mobilité et Nature et paysage. Ils sont donc très importants pour notre commune. C'est pourquoi nous avons examiné ces documents et l'Alliance Socialistes et Sympathisant-e-s a été le seul groupe politique de la commune à établir une prise de position transmise aux autorités de l'Agglomération.

• Récolte des sapins

Initié dans le cadre de l'Alliance Socialistes et Sympathisant-e-s, en 2021, ce geste pour l'environnement nous tient à cœur.

• Repair café

Également mis sur pied par l'Alliance Socialistes et Sympathisant-e-s, le «repair café» contribue à la lutte contre le gaspillage des objets et favorise l'économie circulaire.

• Centre d'animation

Nos élu-e-s se sont impliqués pour pérenniser et améliorer ce qui avait été créé sous le nom de Centre de rencontres pour les jeunes.



ALLIANCE SOCIALISTES
ET SYMPATHISANT-E-S

Ce pourquoi nous voulons continuer à nous engager:

MOBILITÉ

Transports publics

Notre commune est correctement desservie en transports publics avec la gare de Rosé et les lignes de bus régionaux ou de l'Agglo. Cependant, la suppression annoncée de la halte de Rosé péjorerait la vie des habitantes et habitants des immeubles de Rosé et d'une grande partie d'Avry-sur-Matran et de Corjolens. Certes une nouvelle halte sera mise en service à Avry-Centre et des bus plus fréquents seront proposés. Mais les bus devront se confronter aux bouchons quotidiens et le temps de déplacement sera multiplié par trois. Nous pensons qu'il est important de continuer à promouvoir les transports publics et d'offrir à notre commune des dessertes adéquates.

Nous voulons aussi pérenniser les subventions offertes aux jeunes mais également accorder aux aîné-e-s un soutien financier à l'achat d'abonnements de transports publics.

TransAgglo

Conçue déjà dans les projets d'agglomération de première génération (en 2007), la TransAgglo, peine à se concrétiser sur le territoire de notre commune. La TransAgglo est une voie de mobilité douce qui devra offrir aux usagers la possibilité de relier, en dehors du trafic automobile, les localités de Rosé et de Guin. C'est une réalisation importante à laquelle nous mettrons toute notre énergie.



ENVIRONNEMENT

Ramassage des déchets verts et des sapins

Dans le but d'éviter les allées et venues au Centre de tri communal, l'Alliance Socialistes et Sympathisant-e-s a mis sur pied la récolte des sapins de Noël. Cette action a toujours du succès puisqu'environ 80 ménages nous confient chaque année, depuis 2021, leur arbre. Nous pensons qu'il serait judicieux de rétablir à nouveau le ramassage hebdomadaire des déchets verts et des composts pour diminuer le grand nombre de trajets en voiture et pour aider les personnes pas ou plus motorisées.



Espaces verts et de détente

Nous voulons poursuivre l'aménagement d'espaces verts, de places de jeu et de zones sportives, par exemple le terrain de foot, et veiller à leur accessibilité.

VIE DU VILLAGE

Culture sport et loisirs

Il est important de continuer de soutenir les sociétés sportives et culturelles locales, particulièrement leurs mouvements de jeunesse. Nous voulons continuer d'offrir à la population, tout au long de l'année, des activités et des manifestations culturelles comme les Rencontres de folklore internationales de Fribourg, des soirées « open cinéma », et de consolider le service d'animation villageoise en veillant à lui assurer un budget adéquat.

Soutien au rôle social de l'Auberge

L'Auberge du village est un lieu important de rencontres. Elle contribue à la vie sociale de notre commune en offrant un espace convivial d'échanges et de discussions. De plus, sa grande salle permet de mettre sur pied des manifestations musicales et culturelles, tout comme des rencontres ou des débats politiques et d'accueillir les séances du Conseil général.

Aîné-e-s

Nous nous engageons à maintenir le service des repas à domicile afin que les aîné-e-s puissent rester le plus longtemps possible chez eux, tout en ayant une nourriture saine, apportée par des personnes du village. Nous veillerons aussi à ce que les manifestations dont bénéficient les aîné-e-s, comme la sortie annuelle, le repas de Noël ou la sortie au théâtre des Osses, soient maintenues, voire étendues.

Les aîné-e-s doivent être intégrés dans des activités transgénérationnelles. Il est particulièrement important de garder un contact entre jeunes et moins jeunes, ce qui peut être obtenu grâce à des aménagements des espaces publics et à une politique de logements adéquats.

Contact: Pour Avry Alliance Socialiste, Benoît Piller, président, avry-alliance-socialiste@bluewin.ch

Avry en mouvement



PRÉSENTATION

Depuis 2011, **Avry en mouvement**, une liste citoyenne sans appartenance politique, rassemble des femmes et des hommes engagés, animés par la volonté de participer activement à la vie démocratique et sociale de notre commune. Cette dynamique citoyenne s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent s'impliquer concrètement dans le développement harmonieux de notre village, en dehors des logiques partisans.

Les membres d'Avry en mouvement s'investissent dans des thématiques variées, qui touchent au quotidien des habitant-e-s : aménagement du territoire, mobilité douce, convivialité des espaces publics, jeunesse, environnement ou encore lien social. Leurs actions reposent sur l'écoute, le dialogue et la volonté de répondre de manière pragmatique aux besoins exprimés par la population.

Lors des deux dernières législatures, Avry en mouvement a porté des propositions sur l'école primaire, les places de jeux, l'accueil extrascolaire, les transports publics, la liaison cyclable Avry-Fribourg, la biodiversité ou encore la sécurité publique.

Ces exemples illustrent la manière dont Avry en mouvement agit : en partant des préoccupations concrètes de la population pour faire émerger des propositions constructives, porteuses de sens et d'utilité collective.

Aujourd'hui, nos deux membres au Conseil communal, Madame Eliane Dévaud-Sciboz et Monsieur Robin Schwab ainsi que nos dix Conseillères et Conseillers généraux poursuivent avec détermination cette démarche. Ensemble, ils défendent les valeurs de proximité, de participation citoyenne et d'intérêt général qui animent notre commune. Leur engagement se veut au service de toutes et tous, dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de bienveillance.



ÉLECTIONS 2026

Chères-Chers habitant-e-s,

Les nouvelles élections au Conseil communal et au Conseil général de la Commune d'Avry approchent !

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir dynamique et solidaire pour notre village.

- ➔ Participer aux discussions et décisions
- ➔ Défendre des valeurs citoyennes
- ➔ Collaborer avec des personnes engagées et motivées

Rejoignez notre groupe et participez activement à cette belle aventure !
Chaque voix compte, chaque idée est précieuse !

ENSEMBLE, DESSINONS NOTRE AVENIR !

S'engager dans une liste citoyenne, c'est être acteur du changement et contribuer à l'avenir de son village. Pourquoi pas vous ?

Pour toutes questions ou renseignements :

Téléphone : **078 858 03 01**

Mail : **avry.en.mouvement@gmail.com**

Visitez notre site internet et nos réseaux sociaux



Les Vert-e-s et Indépendant-e-s

Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s : des actions concrètes pour une commune durable

Un nouveau groupe politique local engagé pour l'écologie, l'action et la proximité.



Depuis plusieurs années, des élu-e-s d'Avry s'engagent pour insuffler une dynamique éco-responsable dans les projets communaux. Aujourd'hui, cet engagement prend une nouvelle forme avec la création du groupe politique « Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s ». Rassemblant des Conseillères et Conseillers communaux et généraux expérimentés indépendants ainsi que des personnes engagées au sein des partis Verts, PCS et Vert'libéraux, ce groupe entend poursuivre et amplifier les actions en faveur de la durabilité, du lien social et de la participation citoyenne.

Des actions déjà concrètes

Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s ne part pas de zéro. Leurs membres sont à l'origine de plusieurs réalisations concrètes au cours des dernières années :

- En 2023, le « Repair Café Avry » a vu le jour. Cet atelier citoyen permet de réparer plutôt que jeter, en prolongeant la vie d'objets du quotidien grâce à l'expertise de bénévoles engagés. Les ateliers ont lieu fin février et fin août chaque année.



- Une proposition a été déposée au Conseil Général pour l'implantation d'une voiture en autopartage (Mobility.ch) dans la commune. Acceptée à l'unanimité, cette idée s'est concrétisée en moins de quatre mois, offrant une alternative de mobilité plus durable.



- Une initiative innovante a vu le jour au centre de tri : le coin d'échange d'objets a été transformé en véritable ressourcerie. Après plusieurs week-ends de présence sur le terrain et la rédaction d'un concept, celui-ci a été validé par le Conseil communal. Une première version de cette ressourcerie est désormais active et ouverte à la population.



D'autres projets sont actuellement en développement, toujours dans une optique de transition écologique, de solidarité et de renforcement du vivre ensemble. Vos idées sont les bienvenues !

Notre prochain apéro de discussion aura lieu
le 12 septembre 2025 à 19h à la salle multi-fonction (école)



Qui sommes-nous ?

Les membres fondateurs d'Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s sont issu-e-s d'horizons divers, mais partagent une volonté commune : faire évoluer Avry vers un avenir plus durable.

Alexandra Lovey



Coprésidente "Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s".
Conseillère communale ;
dicastère Enseignement,
formation et loisirs.
Professionnelle de la
communication. Mère de
deux adolescents.

Marius Achermann



Conseiller communal depuis
2016 ; dicastères Eaux, Nature
et Paysage. Ancien chef du
service cantonal de la nature.
Père de deux enfants et
grand-père.

Nathalie Pezzano



Conseillère générale. Active
dans le domaine social et
parental. Coordinatrice
dans la garde d'enfants.
Mère de deux adolescents.

Peter Gamboni



Conseiller général. Investi
depuis longtemps dans les
commissions de mobilité,
de culture et de
construction.
Architecte et père de deux
adultes.

Laurent Vienne



Coprésident "Avry Vert-e-s et
Indépendant-e-s".
Conseiller général, Co-fondateur du
Repair Café Avry.
Membre du groupe « Cité de
l'Energie ».
Informaticien et père de deux enfants.

Silvan Wiget



Conseiller général. Économiste.
Expérience dans la naturalisation et
les finances publiques.
Père de deux enfants.

Jérôme Meyer



Jeune engagé. Étudiant en
économie et droit. Représentant
étudiant à l'Université de Fribourg.
Trésorier des Jeunes Vert-e-s
Sarine-Campagne.

Ensemble pour une commune durable

Nous croyons en une politique locale proche des habitant-e-s, transparente et tournée vers l'avenir. Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous rejoindre, à participer à nos projets ou à venir échanger avec nous lors de nos prochaines rencontres. Chaque voix, chaque idée compte pour bâtir un avenir durable à Avry. Vous nous trouverez sur vos réseaux sociaux préférés sous « avryvi », par email avry@verts-fr.ch ou par téléphone au 079 440 39 89 (Laurent).

Kurzfassung auf Deutsch

Die Gruppe «Avry Vert-e-s et Indépendant-e-s» wurde von engagierten Gemeinde- und Generalrät:en-innen gegründet, um konkrete, nachhaltige Projekte in der Gemeinde zu fördern. Unter anderem wurden ein Repair Café, ein Carsharing-Service und eine kleine Ressourcerie im Recyclingzentrum ins Leben gerufen. Das Ziel: Eine nachhaltigere, solidarischere Gemeinde. Mehr Informationen folgen an unseren öffentlichen Treffen – alle sind willkommen!

Unsere nächste Aperó-Diskussion findet am 12. September 2025 um 19 Uhr 🍷 im Mehrzweckraum (Primarschule) statt.

Pierre de Feu SA



cheminées - poêles - fourneaux - taille de pierre - façades

Route de l'Industrie 16 - 1754 Avry-Rosé
026 470 29 00 - www.pierrefeu.com



**Schöpfer
+
Egger AG**

Sanitär • Spenglerei • Bedachungen

Sanitaire • Ferblanterie • Couverture

1712 Tafers

Tel. 026 494 26 33

1754 Rosé

Tél. 026 470 18 57



Route de Fribourg 16 • 1754 Avry

Tél. 026 470 19 17 • vonavry@bluewin.ch

Spécialiste Honda

Réparations et entretien toutes marques

Préparation d'expertises

Vente de véhicules neufs et d'occasions



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Tél.: 026 470 04 70 - www.strittetforlin.ch

Informations des commissions et groupes de travail

Recherche membres pour la commission d'information

Vous souhaitez jouer un rôle actif dans la vie de votre commune et renforcer les liens entre ses habitants ? La commission d'information est à la recherche de nouveaux membres engagés pour participer à la rédaction du journal communal. Ce journal, qui est un outil essentiel de communication entre la Commune et ses habitants, permet de transmettre des informations importantes. En rejoignant cette commission, vous aurez l'opportunité de participer à l'élaboration de contenus pertinents qui informeront et impliqueront tous les habitants de la commune et partager vos idées, ainsi que vos compétences en rédaction et communication.

Contactez Pamela Berchier au 026 470 40 09 ou à l'adresse pamela.berchier@avry.ch pour lui faire part de votre intérêt ou obtenir plus d'informations

Rôle des membres de la commission d'information :

1. Participation aux séances

- Assister aux séances de la commission
- Environ 6 réunions d'une heure par an
- Participation en présentiel mais possible à distance

2. Contribution au contenu des 3 éditions annuelles

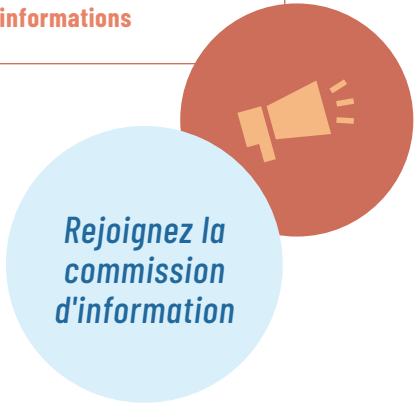
- Rédaction d'articles sur des sujets définis par la commission
- Coordination des articles d'autres auteurs (commissions, habitants, sociétés, école, etc.)
- Proposition d'idées pour de futurs sujets, articles ou évolutions
- Relire, corriger et/ou commenter des articles pour améliorer leur qualité (concision, orthographe, compréhension)

3. Respect des délais de publication

- Remise des articles dans les délais fixés par le planning des parutions
- Allocation d'au moins une semaine aux autres membres pour la relecture et les commentaires

4. Fourniture de photos

- Mise à disposition, si possible, de photos prises dans la commune (nature, événements, fêtes, etc.)
- Obtention de l'accord des personnes reconnaissables pour la publication de leur image



Rejoignez la
commission
d'information

La commission d'information

Changements au sein du conseil des parents

À la fin de l'année scolaire 2024-2025, Nadia Chaperon et Véronique Schnabel Mitrev ont décidé de quitter le conseil des parents. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur précieuse contribution tout au long de leur mandat.

À la rentrée scolaire 2025-2026, Iryna Chappatte et Céline Cal-Oberson ont rejoint le conseil des parents qui se compose également de :

- Anne-Laure Fahrni Molliet
- Martine Jaillet
- Alexandra Lovey
- Christophe Mauron (Président depuis la rentrée 2025-2026)
- Lisa Savioz
- Jannike Schwab

Nous nous réjouissons de cette nouvelle composition.

Le conseil des parents



Jubilaires 80 et 90 ans

Ce fut une fin de journée pleine d'émotion et de chaleur humaine dans notre village, à l'occasion de la fête des jubilaires de 80 et 90 ans qui s'est déroulée le 13 juin dernier. Une belle tradition que nous avons eu la joie de perpétuer cette année encore, pour honorer celles et ceux qui portent avec dignité et bienveillance la mémoire vivante de notre communauté.



Nous félicitons, pour ses 90 ans, Monsieur André Gummy,
accompagné de Monsieur Robin Schwab, Conseiller communal.

À chacune et à chacun, que la vie vous garde longtemps en bonne santé, entourés de celles et ceux que vous aimez !



Félicitations également, pour leurs 80 ans, à Mesdames Josy Sciboz, Gilberte Schafer, Monique Darbellay, Gilberte Francey, Monika Bennefeld, Danielle Pugin, Marie Bernadette Biolley et Monsieur Gilbert Marchon. / Manquent Madame Jacqueline Muller et Monsieur Gilbert Galley.

La commission d'animation, Muriel Camélique

PIZZA 24 NOUVEAU À
AVRY
Gare de Rosé

DISTRIBUTEURS DE PIZZAS
FRAÎCHES & ARTISANALES

24/24
7/7
CHAUDES
en 3 mins
dès 9.50



Avry - Gare de Rosé
Rossens - Route du Barrage 9
Fribourg - Route du Jura 27

www.pizza24.ch @pizza24.fribourg



**Je suis là pour vous à
Avry-sur-Matran.**

Sébastien Dénervaud, Conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 40, sebastien.denervaud@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg Région
Julien Descoux
Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
[mobiliere.ch](https://www.mobiliere.ch)

la Mobilière

SELF-REPAIR
LAMBIEL

Pour réparer, louer & acheter durablement

ATELIER / MAGASIN
PETIT & GROS ÉLECTROMÉNAGER



Contactez-moi



Place de la Gare 2 - 1744 Chénens - 079 784 42 20
www.self-repair-lambiel.ch

RÉPARATION - VENTE - INSTALLATION - SAV - LOCATION

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél. 026 470 20 66
Fax 026 470 20 68
office@avsa.ch



SERENITY'JOY

Massages & énergies
Joannie Chételat
Route de Pontet 19
1744 Chénens
+41 79 451 08 59
www.serenityjoy.ch

Service d'animation




FRI TIME 2025

Activités gratuites sur inscription pour les enfants et les jeunes d'Avry

Toutes les informations sur <https://www.avry.ch/fritime>

Contact : fritime@avry.ch
079/507.99.03




ACTIVITÉ	ÂGES	EFFECTIF	DATE	HORAIRE	DÉLAI D'INSCRIPTION
COURS DE DESSIN: MANGA	9 À 15 ANS	10	SA 13 SEPTEMBRE	9H30-11H00	3 SEPTEMBRE
TENNIS DE TABLE	10 À 15 ANS	15	VE 19 SEPTEMBRE	18H-19H30	10 SEPTEMBRE
VISITE DE LA FERME ET PLANTATION D'ARBRE	OUVERT À TOUS	50	SA 4 OCTOBRE	10H00-16H00	24 SEPTEMBRE
CONFECTION DE CUP CAKE	6 À 12 ANS	8	ME 12 NOVEMBRE	14H00-16H30	5 NOVEMBRE
ACTIVITÉ SENSORIELLE	4 À 7 ANS	12	SA 22 NOVEMBRE	9H00-11H00	12 NOVEMBRE

Activités passées :











Programme 2025-2026 du Service d'animation villageoise

Le Service d'animation villageoise vous accueille à nouveau cette année dans une ambiance chaleureuse, avec quelques nouveautés au programme.

Mercredi : nouvelle tranche d'âge

Le Centre est ouvert aux enfants de **3H à 6H**. De **14h00 à 15h45**, une activité encadrée et obligatoire est proposée, sans inscription préalable. Elle est suivie d'un goûter, puis d'un temps d'accueil libre.

Vendredi : nouvel accueil libre

Un accueil libre est proposé trois vendredis par mois pour les **7H à 8H**, de **15h30 à 18h00**, dans un esprit de détente, d'échange et de liberté. Chaque premier vendredi du mois, nous continuons à proposer un atelier cuisine pour les jeunes de **8H à 11H**, de **17h30 à 21h00**, sur inscription. Ces jours-là, l'accueil pour les 7H-8H est fermé.

**Horaires
du Centre
d'animation**

Été : du 3 septembre au 8 octobre 2025, et du 22 avril au 1^{er} juillet 2026 : 14h00-18h00
Hiver : du 29 octobre 2025 au 1^{er} avril 2026 : 14h00-17h00

Avry **OCTOBRE 2025**

**MERCREDI APRÈS-MIDI
ENFANTS DE LA 3H À LA 6H**
 ACTIVITÉ DE 14H À 15H45 SUIVI DU GOÛTER ET D'UN ACCUEIL LIBRE
 JUSQU'À 18H

MERCREDI 01 CUISINONS DES TARTES AUX POMMES

MERCREDI 15 FERMÉ : VACANCES D'AUTOMNE

MERCREDI 08 BRICOLAGE D'AUTOMNE

MERCREDI 22 FERMÉ : VACANCES D'AUTOMNE

MERCREDI 29 BRICOLAGE: PORTRAIT DE PIERRE LE FANTÔME ET D'IDA LA SORCIÈRE

Avry **OCTOBRE 2025**

**JEUDI SOIR
ADULTES ET SENIORS**
 POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION, VOUS POUVEZ
 CONTACTER LE SERVICE D'ANIMATION VILLAGEOISE :
ANIMATION@AVRY.CH
 079 507 99 03

JEUDI 02.10 ATELIER CUISINE BRÉSILIEN

JEUDI 30.10 SOIRÉE JEUX BÂTIMENT 68 DE 19H À 21H30 SANS INSCRIPTION

CARTES

VENDREDI 03.10 DE 14H À 17H AU CENTRE D'ANIMATION

VENDREDI 05.12 DE 14H À 17H AU CENTRE D'ANIMATION

VENDREDI 07.11 DE 14H À 17H AU CENTRE D'ANIMATION

VENDREDI 09.01 DE 14H À 17H AU CENTRE D'ANIMATION

Avry

OCTOBRE 2025

VENDREDI GOÛTER ET ACCUEIL
JEUNES DE LA 7H À LA 8H

A L'EXCEPTION DU PREMIER VENDREDI DU MOIS, UN GOÛTER SUIVI PAR UN ACCUEIL LIBRE EST PROPOSÉ DE 15H30 À 18H POUR LES JEUNES DE LA 7H À LA 8H.

VENDREDI 03 FERMÉ

VENDREDI 17 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

VENDREDI 10 GOÛTER D'HALLOWEEN

VENDREDI 24 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

VENDREDI 31 FERMÉ: FÊTE HALLOWEEN



Avry

OCTOBRE 2025

TARTINE ET...

COLLATION POUR PETITS ET GRANDS : 9H À 10H
ACTIVITÉS POUR ENFANTS ET ADULTES : 10H À 11H
LE TEMPS DE L'ACTIVITÉ PEUT VARIER EN FONCTION DE L'ANIMATION.
LE CENTRE EST OUVERT À TOUS DE 9H À 11H30

JEUDI 02 9H CAFÉ INTERGÉNÉRATIONNEL
10H CUISINONS DES PAINS D'ANIS

JEUDI 16 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

JEUDI 09 9H CAFÉ INTERGÉNÉRATIONNEL
10H BRICOLAGE D'UN CHAMPIGNON

JEUDI 23 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

JEUDI 30 9H CAFÉ INTERGÉNÉRATIONNEL
10H LES POTIONS D'ALBERTE LA SORCIÈRE



Avry

OCTOBRE 2025

VENDREDI SOIR
JEUNES DE LA 8H À LA 11H

UNE FOIS PAR MOIS, UN ATELIER DE CUISINE EST PROPOSÉ DE 17H30 À 21H SUR INSCRIPTION JUSQU'À LA VEILLE DE L'ATELIER POUR LES ÉLÈVES DE LA 8H À LA 11H POUR CHF 3.-.
LE RESTE DU MOIS, UN ACCUEIL LIBRE ET UN SOUPER SONT PROPOSÉS DE LA 9H À LA 11H, DE 18H À 21H. LE SOUPER EST ÉGALEMENT AU PRIX DE CHF 3.-.

VENDREDI 03 CORDON BLEU, POTATOES MOELLEUX AU CHOCOLAT DE LA 8H À LA 11H (SUR INSCRIPTION !)

VENDREDI 17 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

VENDREDI 10 CHICKEN-FRITES DE LA 9H À LA 11H

VENDREDI 24 FERMÉ: VACANCES D'AUTOMNE

VENDREDI 31 FERMÉ: FÊTE HALLOWEEN



Avry-Images

Partagez vos
plus belles photos
de la commune !



Envie de mettre en lumière votre regard unique sur Avry ? Participez à notre rubrique Avry-Images en nous envoyant vos photos préférées prises dans la commune ! Paysages, bâtiments, moments de vie... tout est permis, à condition d'avoir l'accord des personnes présentes sur vos photos.

Pour chaque édition, nous sélectionnerons plusieurs photos qui seront publiées dans la rubrique. La seule règle : la photo doit être prise dans la commune.

Envoyez votre image à : pamela.berchier@avry.ch.

Merci à Pamela Berchier, Matthieu Bourgeois, Véronique Rossier et José Sciboz pour la mise à disposition des photos publiées dans ce numéro.





PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

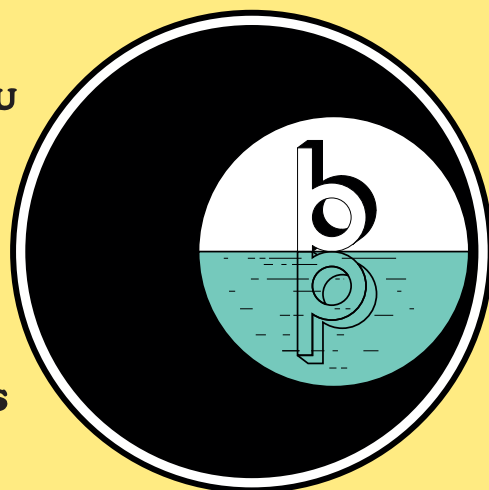
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



Centre de Rosé RAUS SA



Agence SUZUKI - Garage - Carrosserie - Pneus - Réparations toutes marques
Station-Service & Shop - Département agricole - Constructions



raus@bluewin.ch

026 470 43 43

www.centrederose.ch

Zoom sur les membres des commissions et groupes de travail

Interview



Matthieu Bourgeois

membre de la commission d'aménagement et de mobilité

1. Qui êtes-vous ?

Ingénieur en télécommunications de formation, je travaille chez Swisscom à Worblaufen, dans le domaine de la téléphonie mobile. J'ai 44 ans et je suis l'heureux papa de deux enfants.

2. Depuis quand habitez-vous la commune d'Avry ?

Après avoir passé une partie de ma jeunesse dans le village, je suis revenu m'installer dans la commune en 2016.

3. Qu'appréciez-vous particulièrement à Avry ?

Avry est un village à taille humaine, situé à proximité de Fribourg bien desservi par les transports publics, offrant un cadre naturel agréable tout en disposant de toutes les commodités nécessaires à portée de main.

4. Qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager dans la commission d'aménagement et de mobilité ?

Faisant partie du Conseil général, je souhaitais m'impliquer dans une commission. J'ai eu la possibilité de m'engager en 2016 dans cette commission. Ce qui m'a motivé c'est de travailler sur des thèmes concrets et variés qui ont un impact sur le développement du village et de son futur. Et ainsi contribuer concrètement à l'évolution de notre commune. L'aménagement du territoire et la mobilité ont un impact direct sur la qualité de vie des habitants. En m'engageant dans cette commission, je souhaite participer à des décisions utiles, qui rendent le village plus sûr, plus accessible et offrir un cadre de vie agréable pour toutes les générations. C'est aussi une façon pour moi de mettre mon énergie au service du bien commun et de rester proche des préoccupations du terrain.

5. Quel est votre rôle au sein de cette commission ?

Les membres de la commission ont un rôle de soutien au Conseil communal. Nous participons aux réflexions sur le développement futur du village et proposons des idées concrètes. Nous collaborons avec le service technique pour faire avancer les dossiers de manière cohérente et durable. Nous sommes à l'écoute de la population, et relayons les besoins du terrain tout en favorisant une planification respectueuse. Nous nous rencontrons normalement quatre fois par année.

6. Qui sont les autres membres de cette commission et comment est-elle structurée ?

La commission est constituée de 8 membres, à savoir : Nadia Jemmely, Isabelle Python, Marius Achermann, François Bouverat, Joël Martin, René Mettraux, Dylan Yerly et moi-même. La Présidente de cette commission est Eliane Devaud-Sciboz. Anna Maria Bugnon, responsable technique au sein du service technique de la commune, fait aussi partie de cette commission. Nous sommes aussi épaulés par la société Urbasol représentée par Pietro Jaeggli.

7. Quelles sont les principales missions et responsabilités de la commission d'aménagement et de mobilité ?

La commission d'aménagement et de mobilité a un rôle central dans le développement de notre commune. Elle travaille sur des aspects comme l'urbanisme, les transports, la sécurité routière, ainsi que la mobilité douce. Mais au-delà des aspects techniques, elle doit rester proche des habitants, à l'écoute de leurs besoins, et veiller à ce que chaque projet améliore concrètement le quotidien de toutes et tous. C'est une commission qui touche directement la vie locale.

8. Quels types de projets ou de dossiers examinez-vous le plus souvent ?

Les dossiers que l'on traite actuellement sont principalement le plan d'aménagement local (PAL), la TransAgglo, ainsi que le mandat d'étude parallèle (MEP) pour la zone d'intérêt général (ZIG) Marie-Favre.

9. Quels sont, selon vous, les enjeux actuels les plus importants en matière d'aménagement et de mobilité à Avry ?

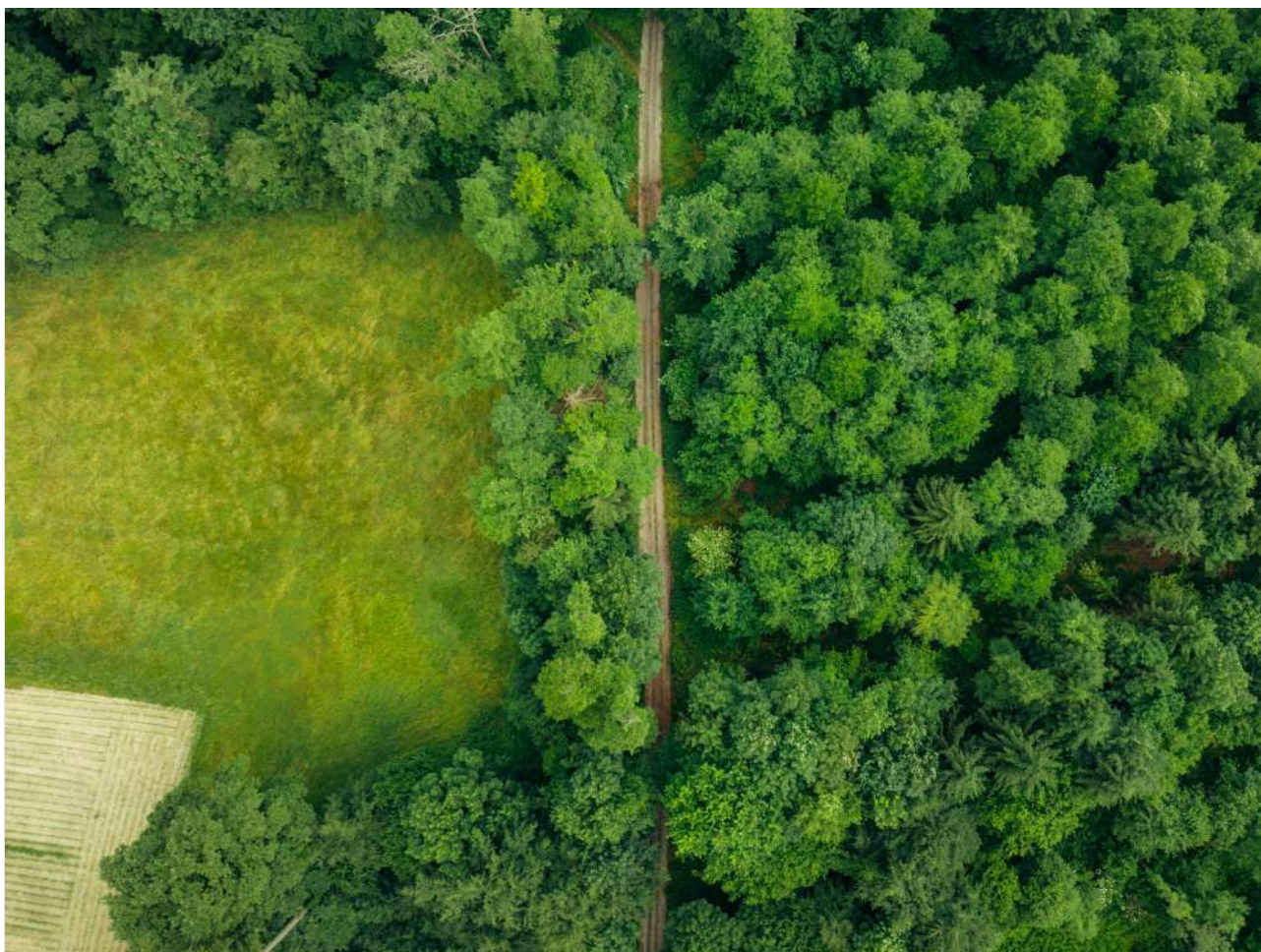
Le PAL, la nouvelle halte routière Avry-Matran, ainsi que la TransAgglo qui devra relier à terme Rosé jusqu'à Guin avec la mobilité douce.

10. Comment les besoins des habitants sont-ils pris en compte dans vos réflexions sur l'aménagement et la mobilité ?

Les besoins des habitants sont au cœur de nos réflexions. Nous restons attentifs aux retours du terrain, que ce soit lors d'échanges directs, de consultations ou via le Conseil communal. L'objectif est de proposer des solutions concrètes, réalistes et adaptées à la vie quotidienne, qu'il s'agisse de sécurité, de mobilité douce ou d'accès aux infrastructures. Nous essayons toujours de nous mettre à la place des usagers, familles, enfants, aînés afin que les projets répondent au mieux à tout un chacun.

11. Quel impact souhaitez-vous que vos actions aient sur la qualité de vie dans la commune ?

Je souhaite que nos actions contribuent à renforcer la sécurité et la fluidité des déplacements dans la commune, ainsi que la convivialité. Que notre commune reste attractive et connectée par le biais de toutes les mobilités. Mon objectif est de participer à un cadre de vie harmonieux, où chacun se sent bien, en sécurité et connecté aux différents lieux du village. Que les élèves, par exemple, puissent se rendre en toute sécurité à l'école.



La vie du village

Le métier d'agriculteur à travers trois générations

Interview



Nathan Sciboz / NS



Joël Martin / JM



Werner Hofmann / WH

1. Quel est votre premier souvenir du monde paysan ?

- NS** Je devais avoir environ trois ans. Je me souviens de la vache Rivaline. Elle était toute blanche et avait un tempérament très calme. Lors de la traite, mon papa me laissait crocher un gobelet trayeur.
- JM** C'est le bruit du tracteur de mon père que j'accompagnais pour les travaux aux champs. Je me souviens aussi des veillées dans l'étable en hiver pour les vêlages, quand on aidait à pailler et donner à boire aux petits veaux
- WH** Né en 1961, mes premiers souvenirs sont les travaux avec les chevaux dans les années 1966 -67. Le premier tracteur acheté dans ces années-là (Massey Ferguson rouge 35CV). La venue de la première machine à traire en 1972.

2. Avez-vous toujours voulu être agriculteur ?

- NS** Oui, j'ai toujours voulu faire ce métier.
- JM** Oui, dès mon plus jeune âge. J'ai grandi dans ce milieu et j'ai toujours eu un attachement fort à la terre et aux animaux. Reprendre l'exploitation familiale a été une évidence, pour moi comme pour mes parents, d'autant plus que j'étais leur seul fils.
- WH** On ne posait pas trop la question. Je suis fils unique avec des parents possédant un domaine agricole. J'étais aussi attiré par la mécanique. J'ai fait un stage de mécanicien agricole, finalement je suis parti en apprentissage d'agriculteur à Neu châtél en 1976.

3. Quelle est la difficulté principale dans votre métier ?

- NS** Il n'y a pas de grandes difficultés dans mon métier. Cependant, ce qui pèse un peu sur le moral, c'est la façon dont certains pseudos écologistes traitent les agriculteurs dans les médias et sur les réseaux sociaux. A les entendre, on est la pire espèce nuisible sur terre. Alors que ces derniers ne connaissent absolument rien. De nos jours, il est devenu tellement facile de se procurer à manger que la population ne se rend plus compte du travail qu'il y a derrière leur assiette bien garnie.
- JM** L'incertitude : que ce soit à cause de la météo, des prix du marché ou des réglementations qui changent constamment. On doit s'adapter en permanence sans avoir la garantie que le travail portera ses fruits. Le métier exige une présence quotidienne, 365 jours par an, avec beaucoup de difficultés à se faire remplacer ne serait-ce que 2 ou 3 jours.
- WH** Pour moi, le plus pénible, ce sont tous ces règlements et prescriptions qui nous sont imposés et des fois bien ridicules. Le travail avec la météo demande d'être souple, il faut toujours avoir un plan B. Il faut également trouver du personnel pour les récoltes.

4. Quelle activité au quotidien vous plaît le plus ?

- NS** C'est de m'occuper des vaches. J'aime cette activité, car je travaille avec des êtres vivants. J'apprécie le contact avec les animaux. Chacune a son caractère et a une petite spécificité. En tant qu'éleveur, on voit nos bêtes évoluer de la naissance jusqu'à l'âge adulte. C'est une certaine fierté de voir ses animaux grandir.
- JM** Le contact avec les animaux, surtout le suivi de l'engraissement. Il y a une certaine fierté à voir évoluer les bêtes qu'on élève. J'aime aussi les moments à l'alpage, que ce soit les clôtures à faire ou la surveillance du troupeau 2 à 3 fois par semaine. J'apprécie aussi assister à la naissance des veaux des vaches allaitantes et regarder ceux-ci grandir et s'amuser ensemble dans les prairies.
- WH** Travailler la terre : semis et plantation, suivre l'évolution de la culture, intervenir pour les maladies et fumure, puis récolter.

5. Quel rapport avez-vous avec la météo ?

- NS** La météo est le facteur principal qui rythme notre quotidien. Cette dernière ne peut pas être influencée. Elle est parfois capricieuse et parfois plus clémentine, dans tous les cas, il faut faire avec. C'est aussi ça le métier d'agriculteur, de devoir essayer de s'adapter en tout temps aux conditions météorologiques.
- JM** C'est une relation d'amour-haine. On en dépend totalement, surtout pour la pousse de l'herbe ou les récoltes. Avec les contrastes climatiques, de plus en plus marqués, c'est encore plus stressant. Ils nous poussent à agir ou réagir en un minimum de temps. Il ne faut pas oublier que notre revenu dépend de la météo, nous ne pouvons pas choisir le temps idéal pour des récoltes idéales.
- WH** La météo, on ne peut pas la faire, il faut la prendre comme elle vient. On peut s'adapter avec des cultures qui conviennent plus à notre région. Des variétés plus ou moins sensibles au chaud et à la sécheresse.

6. Décrivez-nous une journée d'été, du lever au coucher.

- NS** Chaque jour commence à l'écurie pour s'occuper des animaux. La suite de la journée fluctue énormément. Je peux partir travailler dans les champs, récolter du fourrage ou épandre du lisier. En cas de journée pluvieuse, je m'occupe plutôt de l'entretien du matériel par exemple. En fin de journée, je vais à l'écurie pour m'occuper des bêtes. Après souper, je retourne contrôler si tout se passe bien à l'étable.
- JM** Je me lève vers 6h30. Je commence par nourrir les bêtes, traire les vaches et vérifier que tout va bien. Ensuite, je m'occupe de remplir les granges pour l'affouragement du soir et du lendemain matin. Ensuite, je m'occupe des travaux dans les champs : fauche, fanage, récolte des céréales, mise en balles. Le soir, je recommence le travail du matin dans l'étable avec la deuxième traite du jour qui se termine aux environs de 19h. 2-3 soirs par semaine, je monte à l'alpage pour voir mon troupeau, le changer de parc et vérifier l'arrivée d'eau.
- WH** Exemple d'une journée en août pour récolter les pommes de terre : Je me lève à 6h, on s'occupe des animaux. Puis, je vérifie les ventilations au stock de pommes de terre. Je prépare les machines et charge les palox vides sur les chars. 7h15 petit déjeuner. 8h départ pour la récolte. 11h45 retour pour le repas de midi. 13h départ pour la suite de la récolte. 17h retour à la maison avec le chargement de pommes de terre pour le transférer dans le local de stockage. 18h retour aux écuries pour s'occuper du bétail. 19h30 souper, et après le repas, chargement des chars de palox vides pour le lendemain. Fin de journée vers 21h si tout va bien.

7. Quelle est l'invention, la découverte qui vous facilite le plus le travail ?

- NS** Le robot de traite. Cela fait un peu plus de deux mois que nous avons mis en route notre installation de traite robotisée. Nous obtenons une plus grande souplesse de travail, un meilleur suivi de nos animaux et le confort animal est grandement amélioré. Cette machine simplifie le travail au quotidien.
- JM** L'invention de la balle ronde ou balle carrée pour le fourrage sec ou la balle de silo enveloppée avec le plastique. Cette mécanisation permet d'effectuer le travail plus vite. Cela demande moins de mains-d'œuvre et un travail moins pénible en plein soleil. L'évolution du système de traite a également grandement allégé notre quotidien : plus besoin de tout porter, le lait est directement acheminé à la citerne de la chambre à lait.
- WH** Les tracteurs, et toutes les machines agricoles. La machine à traire/robot de traite.

8. Quels conseils donneriez-vous à un futur agriculteur ?

- NS** Il faut être passionné, car l'agriculture n'est pas seulement un métier, c'est un mode de vie.
- JM** D'être passionné, mais lucide. Il faut aimer ce que l'on fait, être prêt à ne pas compter ses heures et accepter l'incertitude. Se former en continu est essentiel, tout comme diversifier ses activités pour sécuriser ses revenus. Il est aussi important de garder des loisirs en dehors du travail, pour s'aérer l'esprit et maintenir un lien social, car selon l'exploitation, on peut se retrouver assez isolé.
- WH** Prendre le temps pour vivre, ne pas oublier la famille et les vacances. Effectuer un travail que tu apprécies. Ne pas trop s'endetter.

9. Quelles qualités doit avoir un agriculteur ?

- NS** Avoir un bon sens de l'observation - Être sensible à la nature, préservation des sols - Vouloir produire des denrées alimentaires de qualité pour le consommateur et être à l'écoute de ce dernier - Être capable de s'adapter aux conditions météorologiques.
- JM** La patience, l'endurance, la polyvalence. Il faut savoir prendre des décisions rapidement, être autonome et avoir une grande capacité d'adaptation. La passion permet de tenir lors des moments plus difficiles.
- WH** Être physiquement et moralement fort. Avoir une bonne santé. Essayer d'avoir une bonne vision (feeling).

10. Comment voyez-vous le métier d'agriculteur dans 20 ans ?

- NS** Je pense que les nouvelles technologies seront un acteur majeur dans l'évolution de l'agriculture. Elles nous aideront à faire face aux futurs enjeux climatiques et elles nous permettront de produire en réduisant notre impact sur l'environnement. Cependant, elles ne remplaceront jamais le savoir-faire d'un agriculteur.
- JM** Plus technologique et sans doute encore plus encadré. Je vois des exploitations plus grandes et fortement mécanisées où le défi sera de trouver du personnel compétent et flexible pour travailler sur ces exploitations. Avec les nouvelles politiques agricoles, les matières premières (comme le lait, la viande et les céréales) manqueront davantage à l'auto-provisionnement du pays. Je crains que les agriculteurs passionnés finissent par se décourager s'ils doivent continuer de travailler d'arrache-pied sans reconnaissance ni revenu décent.
- WH** Diminution de 20 à 30 % des domaines familiaux. Des grandes exploitations céréalières et de cultures. Des exploitations sans cultures mais basée sur le secteur des bovins, le lait et l'engraissement. Des entreprises agricoles qui se spécialisent avec de grosses machines et effectuent des travaux pour des tiers.

Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



MURITH SA
POMPES FUNÈBRES

Maxime Künzli
Conseiller funéraire

*aide les familles en deuil
en assurant un service
digne et personnalisé*

Pérolles 27
1701 Fribourg
026 322 41 43



ASSF
Défenseur du brevet fédéral





Retour sur le giron 2025 à Autigny !

Le giron des jeunes sarinoises 2025 à Autigny a été un moment inoubliable pour notre jeunesse ! Durant plusieurs semaines, nos membres se sont réunis avec enthousiasme pour construire notre char, dans une ambiance à la fois conviviale et dynamique.

Voir autant de jeunes s'investir avec énergie et bonne humeur a été un vrai plaisir. **Chacun a mis la main à la pâte**, que ce soit pour la construction, la décoration ou l'organisation. Grâce à cet engagement collectif, notre char a pu défiler fièrement lors de l'événement, avec une belle dose de créativité et d'originalité !

Au-delà du char, c'est tout l'esprit de la jeunesse qui s'est exprimé : **entraide, rires, efforts communs et souvenirs mémorables**. Nous gardons en tête de magnifiques moments partagés, et une grande fierté d'avoir pu représenter notre commune lors de cette belle fête.

Un immense bravo à toutes et tous pour votre engagement, et un merci sincère à ceux qui nous ont soutenus tout au long de cette aventure !

La jeunesse d'Avry

Nous sommes à la recherche d'un local pour entreposer du matériel, ainsi qu'un char en vue des prochains girons.

Nous recherchons un endroit :

- Accessible en véhicule, dans ou proche du village
- Disponible sur le long terme
- À l'abri des intempéries (garage, grange, hangar, ...)

Si vous disposez d'un tel local et que vous êtes prêt à nous le louer à petit prix pour soutenir l'élan de notre jeunesse, veuillez contacter notre Président, Lucas Vermeille, par téléphone au 079 815 13 48 ou par e-mail à l'adresse : avryjeunesse@gmail.com.

Le sentier botanique d'Avry

Une oasis locale
à (re)découvrir !



Au cœur de notre commune se cache un trésor naturel que certains habitants connaissent comme leur poche, d'autres le découvrent encore avec émerveillement : le sentier botanique, un parcours forestier paisible, ponctué de panneaux explicatifs sur la flore locale. Quatre résidents, Odile Bohny, Peter Gamboni, Nicolas Favre et Julien Roland, nous ont partagé leur lien personnel avec ce lieu enchanteur.



Une histoire personnelle, un attachement profond

Pour **Peter Gamboni**, le sentier botanique est un lieu qui lui tient particulièrement à cœur. « **Membre de la Commission des affaires culturelles, j'ai été impliqué dès le lancement de l'idée d'un nouveau sentier botanique en 2005** », confie-t-il. Depuis, il aime y retourner régulièrement, en toutes saisons, attiré par son atmosphère paisible. **Nicolas Favre**, lui aussi, suit ce chemin depuis ses débuts : « **Actuellement je l'emprunte 2 à 3 fois par semaine** », précise-t-il, témoignant d'une fidélité à ce lieu simple mais riche.

Le sentier a aussi gagné en popularité durant la pandémie. C'est **Julien Roland** qui l'a découvert en 2020, en quête de nature pendant les confinements. « **Depuis je ne démords plus du sentier botanique. C'est une promenade qui me permet de bouger, mais aussi de m'aérer l'esprit et de méditer** », raconte-t-il. **Odile Bohny** l'a rencontré en courant, dès son arrivée à Avry : « **Nous partions à la recherche de jolis itinéraires pour la course et nous l'avons découvert !** ».



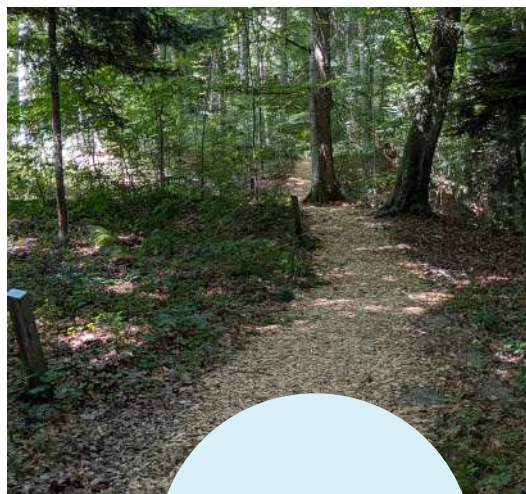


Un lieu, mille ambiances

Chacun a son coin favori. Pour **Odile Bohny**, ce sont les petits détails saisonniers : « *Les petites fleurs blanches au printemps, la fraîcheur (et les moustiques !) en été, les gros tas de feuilles en automne, et les escaliers recouverts de neige en hiver* ».

Julien Roland aime la sortie de la forêt, là où le paysage s'ouvre : « *J'ai réellement l'impression de me retrouver ailleurs* », dit-il. Quant à **Nicolas Favre**, il se laisse séduire par la plaine de Seedorf, calme et apaisante.

Peter Gamboni, lui, apprécie l'ensemble du parcours : « *De nouvelles perspectives s'offrent toujours aux promeneurs* », affirme-t-il.



Une pause
bien méritée!



À chacun sa manière d'habiter le sentier. **Julien Roland** s'arrête « *sur le banc après le petit pont pour observer les travaux agricoles ou tout simplement se reconnecter au rythme de la terre* ». **Peter Gamboni**, accompagné de son chien, adapte ses pauses à son compagnon à quatre pattes. **Nicolas Favre**, lui, se replonge dans les panneaux botaniques à chaque passage, tandis qu'**Odile Bohny** intègre le chemin dans ses balades familiales ou ses sorties sportives.



Saviez-vous que le sentier botanique bénéficie d'un entretien régulier et soigné, mené par notre commune ?

- 45 heures par an sont consacrées à la fauche et à la taille.
- Chaque printemps, 30 m³ de copeaux sont étalés sur le sentier (environ 80 heures de travail).
- Derniers travaux réalisés : remplacement de la table de pique-nique et suppression du pont sur le barrage (bois devenu dangereux).
- À venir : remplacement de la signalétique botanique (arbres, buissons, plantes), pour une lecture plus moderne et pédagogique.

Grâce à ces efforts, la promenade reste accessible, agréable et sécurisée toute l'année !



Zoom sur
l'entretien
du sentier

Et demain ?

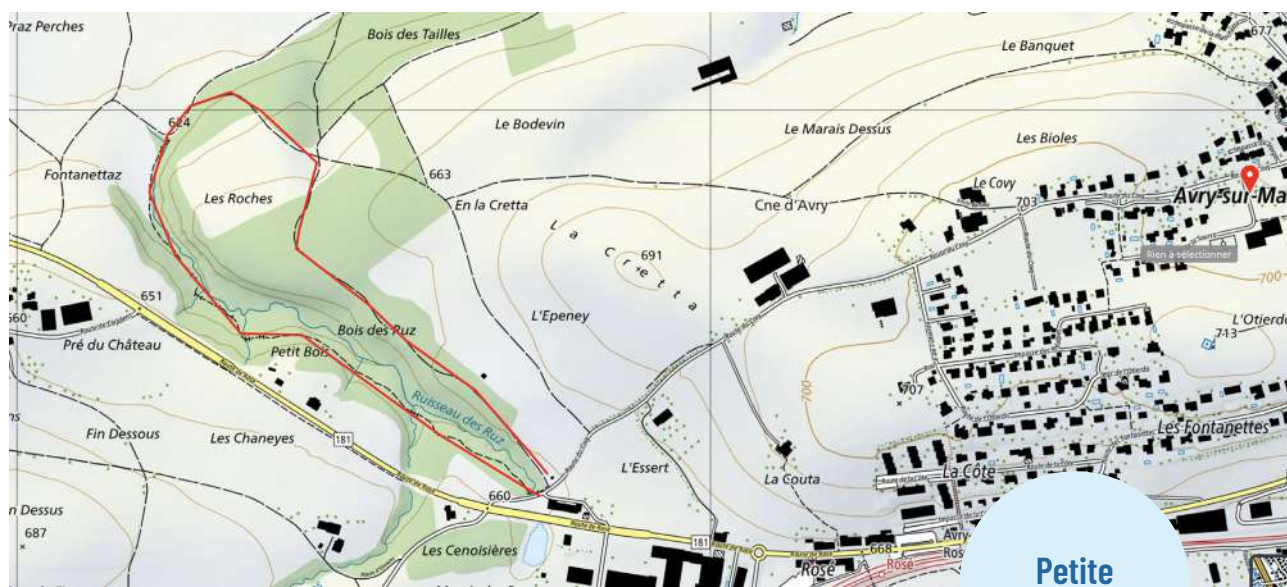
L'avenir du sentier inspire aussi les habitants. Tous s'accordent sur l'importance de l'entretien actuel, saluant le travail de la commune. Mais quelques pistes d'amélioration émergent. **Peter Gamboni** suggère « des supports plus didactiques pour les panneaux botaniques » et « l'ajout de conteneurs pour les déjections canines ». **Julien Roland** plaide pour une meilleure accessibilité depuis le village : « Un trottoir ou une réduction de la vitesse sur le bas la route du Covy seraient les bienvenus ». Selon lui « le sentier a déjà bien évolué ces dernières années, qu'il s'agisse de la rénovation de place de pique-nique, ou encore de l'ajout de grillage anti-dérapant sur les ponts (souvenir d'une cheville foulée !) ».



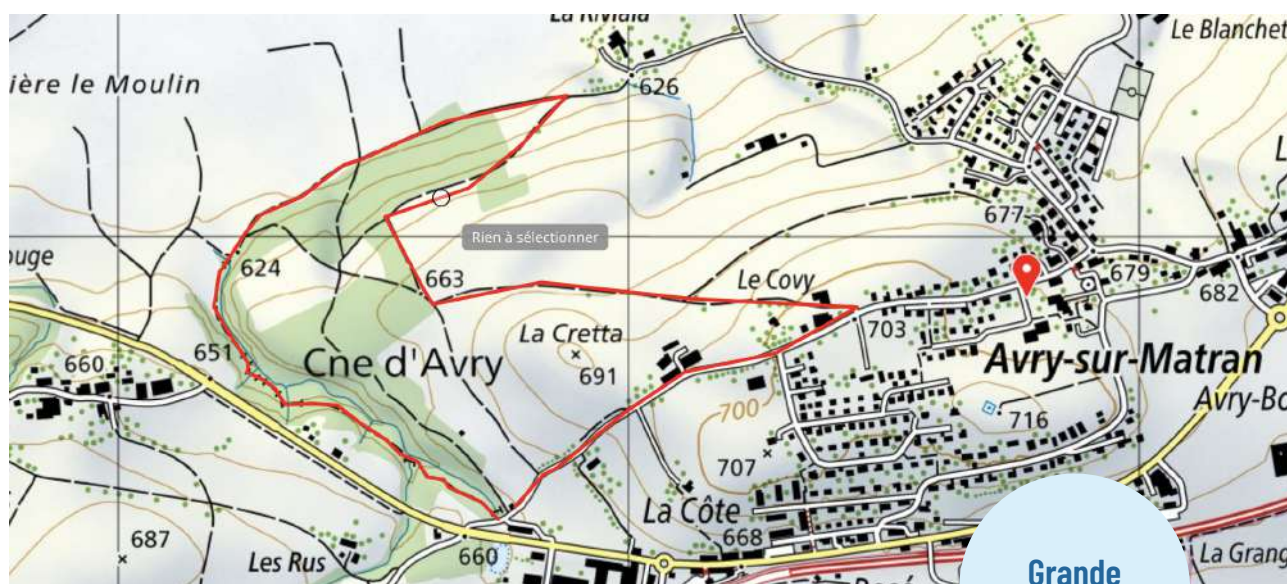
Odile Bohny rêve de plus d'espaces pour s'arrêter, un parcours vita, et même une reconnexion avec le canapé forestier. **Nicolas Favre**, lui, propose « de compléter le parcours pour en faire une boucle ».

Une invitation à la (re)découverte !

Ce sentier n'est pas qu'un itinéraire : c'est un lien entre nature et village, entre passé et futur, entre silence et partage. Une promenade accessible, sans voiture, à deux pas de chez soi. « *Une journée de découverte pourrait d'ailleurs être organisée par la commune* », suggère **Peter Gamboni**. Voilà une idée qui mérite d'être suivie ! Habitantes et habitants d'Avry, levez les yeux, chaussez vos baskets : le sentier botanique vous attend. Voici deux parcours proposés :

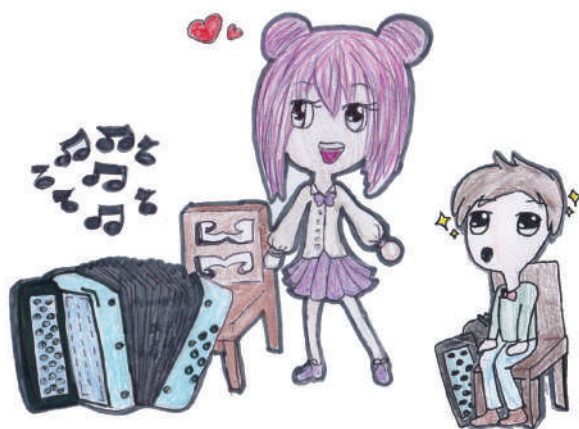


1,8 km - Durée : 29 Minutes - Dénivelé : 60m



3,9 km - Durée : 60 Minutes - Dénivelé : 100m

Cours d'accordéon Avry-sur-Matran



Enfants dès 6 ans et adultes

Tous styles, tous niveaux

Possibilité de jouer en groupe : déjà musiciens bienvenus

Marianne Thierrin
079/512.68.49
marianne@garagederose.ch



Garage de Rosé

plus de 40 ans au service de l'automobile

www.garagederose.ch
026 470 13 44
info@garagederose.ch
route de Rosé 74, 1754 Rosé

**Voitures neuves et d'occasions,
de qualités et garanties**
Exposition permanente
Service après vente professionnel

Rubrique verte

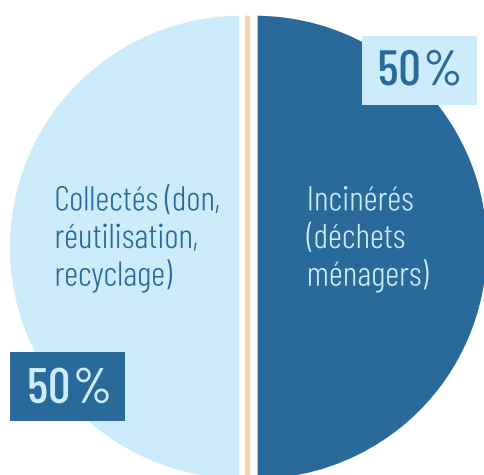
Fast Fashion

Où finissent nos vêtements ? Une réflexion sur la fast fashion en Suisse

Les Suisses adorent faire du shopping. En moyenne, chaque Suisse achète 60 nouveaux articles de mode et jette entre 12 et 13 kilos de vêtements par personne chaque année.

Des vêtements bon marché au prix environnemental élevé.

Nous achetons des pantalons, des robes, de nouveaux pulls et de nouvelles chaussures comme jamais auparavant. En particulier des vêtements très bon marché, produits à toute vitesse pour suivre les dernières tendances. Cette production, gourmande en ressources, nuit au climat et pèse lourdement sur les pays où ces vêtements terminent leur vie souvent entassés dans d'immenses décharges textiles avant d'être incinérés.



Où finissent les déchets vestimentaires en Suisse ?

Que deviennent nos vêtements déposés dans les conteneurs ?

Chaque jour, les Suisses donnent des vêtements usagés pour faire de la place dans leurs armoires à de nouveaux textiles. **Mais où vont vraiment nos habits?** Ces vêtements embarquent souvent pour un long voyage vers « *des cimetières textiles* » en Amérique du Sud, en Afrique ou en Asie.

On estime que moins de 1 % des vêtements collectés sont effectivement recyclés en nouveaux vêtements. La plupart des fibres, en particulier les mélanges coton/polyester sont difficiles ou coûteuses à recycler. La majorité est donc transformée en **matériaux isolants ou incinérée**. D'autres sont tout simplement déversés dans des pays qui ne disposent pas d'infrastructures pour traiter ces textiles.

Une mode sans pause

Autrefois, il y avait les soldes d'été et d'hiver. **Aujourd'hui, les soldes durent toute l'année.** L'industrie de la mode est en plein essor. Les fabricants produisent en masse des vêtements vendus à des prix dérisoires. Il y a constamment de nouvelles tendances, de nouvelles couleurs et de nouvelles saisons. Les grandes chaînes de vêtements internationales ont décidé qu'il fallait du neuf sur les cintres en permanence. Dès que les vêtements sont présentés lors des fashion weeks, ils doivent rapidement atterrir en boutique et dans nos armoires. **Aujourd'hui, les plus grandes enseignes reçoivent de nouvelles collections chaque semaine, soit 50 à 60 fois par an.**



Shein, la plus grande plateforme de fast fashion au monde, lance jusqu'à 10'000 nouveaux produits chaque jour en ligne. Temu, une autre plateforme chinoise, est désormais plus visitée que n'importe quel site suisse. Ces sites séduisent par des prix très bas et des livraisons ultra-rapides.

De nombreux textiles bon marché sont fabriqués à partir de fibres synthétiques comme le polyester, qui ne se décomposent pas dans la nature. Près de 35% de la pollution microplastique des océans provient des fibres textiles libérées lors du lavage. **L'industrie de la mode représente à elle seule entre 8 et 10 % des émissions mondiales de CO2, soit plus que l'aviation et le transport maritime réunis.** Ce mode de production nécessite d'énormes quantités d'eau, de pesticides et de produits chimiques.



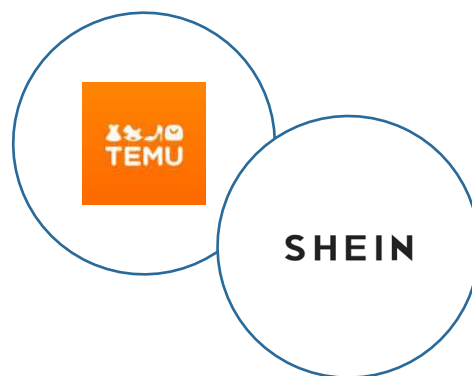
65

vêtements **achetés** par an
en moyenne par personne.



15

kg de vêtements **jetés** par an
en moyenne par personne.



Selon une étude du cabinet NIQ-GfK (2025), un consommateur suisse dépense en moyenne CHF 1'050.- par an en vêtements et chaussures - presque cinq fois plus que la moyenne mondiale, qui s'élève à CHF 205.-. En Europe, seul le Luxembourg dépense davantage.

Mais combien de temps portons-nous réellement ces vêtements ? Souvent très peu. Une grande partie finit dans des conteneurs de recyclage ou directement à la poubelle. En Suisse, plus de 100'000 tonnes de vêtements sont jetées chaque année. Même si environ 50 % de ces textiles sont collectés séparément, seule une petite partie est véritablement réutilisée ou recyclée localement. Environ 6 % restent en Suisse et trouvent une nouvelle vie ici. Le reste est exporté et finit souvent dans des décharges ou des incinérateurs à l'étranger.

Une étude suisse estime que 40 % des vêtements dans nos armoires sont rarement, voire jamais portés. Certains ne sont portés qu'une seule fois, d'autres ont encore l'étiquette.

Le paradoxe, c'est que la plupart des Suisses pensent faire une bonne action en déposant les vêtements dans les conteneurs. Et c'est effectivement mieux que de les jeter. Mais ce système est saturé et repose sur l'illusion que quelqu'un, quelque part dans le monde, aura besoin de nos vieux habits.

Des experts alertent désormais sur un faux récit autour du recyclage : qu'on pourrait acheter sans fin, tant qu'on donne l'ancien. La réalité est bien plus complexe.

L'empreinte environnementale de la fast fashion ?



8-10%

des émissions mondiales de CO₂

20%

des eaux usées
industrielles mondiales



35%

de la pollution
microplastique des océans

seul 1%

des vêtements sont
recyclés en nouveaux habits



Que pouvons-nous faire localement, ici à Avry ?

Tout commence par nos propres garde-robes et nos habitudes. Dans notre famille, ici à Avry, nous avons choisi de ne pas toujours acheter du neuf. Nous échangeons, nous revendons et donnons.

Katarina, l'une des organisatrices avec Emma, d'un événement slow fashion prévu à Avry cet automne, explique :

« Il est difficile de trouver des magasins de deuxième main à proximité de notre village. Je cherchais des habits et du matériel bon marché, en bon état et surtout de deuxième main. C'est ainsi qu'est née l'idée d'organiser un vide-dressing le 30 novembre 2025, suivi d'un vide grenier le 18 Janvier 2026. Pour le vide dressing, nous invitons les gens à passer une journée à l'Auberge d'Avry-Rosé où ils peuvent apporter leurs vêtements et les revendre à un prix maximum de 30% du prix d'achat. L'idée de partager et d'offrir une vraie seconde vie à nos habits est magnifique. En adoptant des habitudes de consommation plus conscientes, acheter moins, choisir des alternatives durables et prolonger la durée de vie de nos vêtements, nous pouvons réduire de manière significative les effets négatifs de la fast fashion. »

Imaginez si dans notre petit village on organisait :

- Des journées d'échange de vêtements et de jeux dans la salle communale
- Atelier de customisation de vêtements
- Cours de couture et de réparation
- Défilé de mode éthique
- Atelier enfants : créer des habits pour poupées ou peluches avec des chutes de tissu
- Bourse de dons pour des familles dans le besoin

La mode peut être amusante, créative et expressive sans être destructrice.

Nous avons l'opportunité de montrer qu'il est possible de faire autrement.

Faisons ensemble le premier pas, ici à Avry.

VIDE DRESSING

Vêtements, accessoires et chaussures pour adultes et enfants.

De 11 À 16h - Entrée libre

Auberge d'Avry-Rosé
Route de Rosé 46

**Dimanche
30/11**

Inscription pour tenir un stand

Événements



Rubrique historique

Concours

À la recherche des lieux d'antan !

Embarquez pour un voyage dans le temps avec notre concours et tentez de deviner les lieux de la commune représentés sur les photos suivantes provenant de cartes postales anciennes généreusement prêtées par **Monsieur Jean-Marc Etienne**.

Comment participer ?

1. Observez attentivement chaque photo.
2. Envoyez vos réponses avant le 20 octobre 2025 par e-mail à : pamela.berchier@avry.ch.
3. Les bonnes réponses, ainsi que le nom du gagnant seront communiqués dans la prochaine édition d'Avryzoom, qui paraîtra en décembre.

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



PB

Le coin des habitants

Questionnaire
de Proust

Solutions à
l'envers sur la
page suivante

Découvrez qui se cache derrière les réponses ! Saurez-vous **identifier les membres du Conseil communal** d'après leurs confidences ?

1.

Quel est votre mot préféré ?

- A. Nature
- B. Oser
- C. Merci
- D. Bonheur
- E. Élan
- F. Murmure

2.

Quel est le mot que vous détestez ?

- A. Perdre
- B. Concept
- C. C'est pressant
- D. Impossible
- E. Individualisme
- F. Guerre

3.

Quel est le son, le bruit que vous aimez ?

- A. Le chant des oiseaux
- B. Le crépitemment d'un feu
- C. Le bruit d'une rivière de montagne
- D. Le chant des oiseaux au petit matin
- E. Le crépitemment du feu
- F. Le chant des oiseaux

4.

Quel homme ou quelle femme pour illustrer un nouveau billet de banque ?

- A. Le lecteur de Ferdinand Hodler
- B. Heidi
- C. Le Petit Prince
- D. Marthe Gosteli
- E. Ella Maillart
- F. À part moi, je ne vois pas

5.

Quel est le métier que vous n'auriez pas pu faire ?

- A. Podologue
- B. Sportif d'élite
- C. Infirmier
- D. Militaire de carrière
- E. Poissonnier
- F. Celui qui demande trop de patience

6.

Quelle est votre drogue favorite ?

- A. Le champagne
- B. La musique
- C. Le chocolat (au lait)
- D. L'apéro
- E. L'adrénaline
- F. La danse

7.

En quelle plante, quel arbre ou quel animal aimeriez-vous être réincarné ?

- A. Un renard
- B. Une louve
- C. Un chat
- D. Sans conviction, un puma ou une panthère : Bagheera
- E. Le marronnier
- F. Un ours mal léché

8.

Quel est votre juron favori ?

- A. P*****
- B. Zut
- C. M*****
- D. Politiquement incorrect même en suisse allemand pour un journal aussi sérieux qu'Avryzoom
- E. Pu...rée, aussi mon plat préféré
- F. M*****

9.

Quelle est la ville la plus romantique ?

- A. Celle où j'ai rencontré ma femme
- B. Rome
- C. Paris
- D. Florence
- E. Zermatt
- F. Florence

10.

Quelle est votre devise préférée ?

- A. Je ne perds jamais, soit je gagne soit j'apprends
- B. Le franc suisse ? Non, sans blague : nobody is perfect !
- C. Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. (Mark Twain)
- D. Rien ne sert de courir, il faut partir à point
- E. Don't panic, it's too late anyway !
- F. La vie est trop courte pour la passer à regretter tout ce que l'on n'a pas eu l'audace de tenter. (Friedrich Nietzsche)



Michael Moret : 1.B / 2.A / 3.C / 4.F / 5.C / 6.E / 7.F / 8.D / 9.A / 10.E
Marius Achermann : 1.A / 2.D / 3.D / 4.C / 5.D / 6.C / 7.A / 8.F / 9.F / 10.B
Jean-Marc Meyer : 1.C / 2.C / 3.A / 4.A / 5.F / 6.D / 7.D / 8.A / 9.B / 10.D
Eliane Devaud-Sciboz : 1.D / 2.F / 3.F / 4.E / 5.A / 6.F / 7.C / 8.B / 9.D / 10.C
Alexandra Loyey : 1.E / 2.E / 3.E / 4.D / 5.B / 6.B / 7.B / 8.E / 9.C / 10.F
Laurence Ecoffey : 1.F / 2.B / 3.B / 4.B / 5.E / 6.A / 7.E / 8.C / 9.E / 10.A

Réponses



Comment influencer la vie de notre commune d'Avry ?

Etablissement d'une ressourceurie au centre de tri communal ✓



Rejoins-nous !

Et deviens candidat·e à l'élection au Conseil général ou au Conseil communal (mars 2026)

Ou participe à nos réflexions et actions en tant que membre actif ou de soutien !

Ensemble,
Façonnons l'avenir de notre commune !

Contactez nos co-président·e·s pour en savoir plus :

Alexandra Lovey 076 566 47 48

Laurent Vienne 079 440 39 89

ou par email : avry@verts-fr.ch



> @avryvi



12 septembre 2025
19h salle Multifonction



brodard
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL

Route de Fribourg 20
1634 La Roche
GBRODARD.CH

L'entreprise de construction fribourgeoise à taille humaine





Informations diverses

Stop suicide



Prévention : Tout le monde peut être acteur-riche de la prévention du suicide #LÀPOURT012025

À l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), l'association STOP SUICIDE lance sa nouvelle campagne #LÀPOURT012025. Cette année, le message clé est : « Tout le monde peut être acteur-riche de la prévention ».

En 2025, l'association STOP SUICIDE fête ses **25 ans** : un quart de siècle à informer, sensibiliser et lever le tabou sur la thématique du suicide des jeunes. **Le suicide étant la première cause de mortalité chez les 15-29 ans**, la mission de prévention et de déstigmatisation de l'association reste primordiale. Chaque année, l'association développe une nouvelle campagne de prévention. Cette année, l'accent est mis sur l'**entourage** et son rôle dans la prévention du suicide.

L'entourage des jeunes joue un rôle clé dans la prévention du suicide, de par sa proximité et sa capacité à intervenir en amont. Outiller les familles, les professionnel·les ainsi que les jeunes eux-mêmes peut grandement contribuer à la prévention du suicide.

Informations diverses

Afin de mettre en avant l'importance de l'entourage dans la prévention du suicide, STOP SUICIDE a fait appel à des professionnel·les, des figures politiques, des proches ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes. À travers de courtes vidéos partagées sur les réseaux sociaux, ces acteur·rices livrent leur message, axé sur leur vision et leurs pistes d'action, afin de proposer des solutions concrètes à l'entourage des jeunes. Vous y retrouverez notamment la chanteuse Izia Jeen, la médecin et politicienne Louise Trottet, des jeunes engagé·es et bien d'autres !

Pour célébrer cette année anniversaire, STOP SUICIDE se dote d'une nouvelle identité visuelle : nouveau logo, nouveau site internet et nouvel univers graphique. En parallèle de ces changements et de sa nouvelle campagne de prévention, l'association multiplie ses actions en ligne et hors ligne : **tables rondes, pièces de théâtre, expositions, jeux vidéo, ateliers de prévention, et bien d'autres initiatives**, afin d'être toujours plus proche des jeunes et de leur entourage.

Retrouvez toutes les actions et événements auxquels l'association prend part, ainsi que les capsules vidéo de sa nouvelle campagne, sur stopsuicide.ch, Instagram, TikTok et LinkedIn.



Besoin d'aide ?

Ne restez pas seul-e : appelez le **143 (adultes)** ou le **147 (jeunes)**
24h/7j

AVS-AI - Mémentos

Le site internet des assurances sociales AVS-AI propose des mémentos, qui sont des documents récapitulatifs et pratiques destinés à fournir des informations essentielles sur divers aspects des assurances sociales en Suisse. Ces mémentos sont conçus pour aider les assurés à mieux comprendre leurs droits, obligations et les procédures administratives liées à ces assurances.

1. Informations sur l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS)

- **Conditions de retraite** : âge de la retraite, montant des rentes, et conditions d'octroi.
- **Calcul des rentes** : comment les montants des rentes de vieillesse sont déterminés en fonction des cotisations versées.
- **Rentes de survivants** : détails sur les rentes pour les veuves, veufs, orphelins, etc.
- **Pension de vieillesse** : conditions et démarches pour demander la pension.

2. Informations sur l'Assurance Invalidité (AI)

- **Droits à l'AI** : quand une personne peut bénéficier d'une prestation d'invalidité et quelles sont les démarches à suivre.
- **Calcul des prestations** : comment sont calculées les rentes en fonction de l'invalidité.
- **Réadaptation professionnelle** : support pour les personnes invalides cherchant à se réinsérer dans le monde du travail.

3. Cotisations et Contributions

- **Cotisations AVS** : explications sur le montant des cotisations à l'AVS et à l'AI.
- **Cotisations des indépendants et des salariés** : récapitulatif des obligations en matière de cotisations selon les statuts professionnels.

4 Procédures administratives

- **Formulaires** : quels formulaires remplir pour demander des prestations ou effectuer des démarches administratives.
- **Délais** : informations sur les délais pour effectuer une demande ou pour recevoir une prestation.
- **Recours** : comment faire un recours en cas de désaccord avec une décision des assurances.
- **Splitting en cas de divorce** : procédure de partage des rentes.

5 Informations pratiques

- **Organismes compétents** : liste des offices et institutions responsables de la gestion des demandes de prestations.
- **Exemples de calculs** : illustrations des calculs des prestations pour aider les assurés à mieux comprendre le système.

Les mémentos se trouvent sur le lien suivant :
<https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos>



Puériculture

Consultations parents-enfants Ateliers-échanges petite enfance Août à décembre 2025 Gratuit | Enfants bienvenus | Inscription obligatoire

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Thèmes | 2^e semestre 2025

Joie, frustration, peur & colère

Comment accompagner mon enfant au quotidien.
En collaboration avec Education Familiale.

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Broye:
Nouvelle adresse
dès septembre 2025



ABC Ecrans

Comment prendre les bonnes habitudes avec les écrans
dès le plus jeune âge.

En collaboration avec REPER.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Miam-miam le goûter!

Echangeons des idées de recettes de collations,
desserts et goûters pour qu'ils soient gourmands et sains.

En collaboration avec une diététicienne de manger-bouger-fr.ch

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Le langage, la communication et l'oralité de mon enfant

Comment l'aider à développer depuis tout petit sa communication,
à prendre plaisir dans le langage et à explorer l'alimentation.

En collaboration avec des logopédistes du district.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Grandir en jouant

Comment peut-on accompagner le bébé et l'enfant dans son
développement ? Quels jeux à quels moments pour favoriser
le mouvement ?

En collaboration avec une psychomotricienne de manger-bouger-fr.ch.

Pour parents et enfants de 0 à 2 ans

Lieux et dates

Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer
--	--	---

AOÛT

Mercredi 27 De 9h30 à 11h	Jeudi 28 De 9h30 à 11h	Vendredi 29 De 9h30 à 11h
-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Au Village 11 1483 Montet
--	--	---

SEPTEMBRE

Jeudi 11 De 9h30 à 11h	Mardi 9 De 9h30 à 11h	Lundi 22 De 9h30 à 11h
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

OCTOBRE

Lundi 27 De 9h30 à 11h	Mercredi 29 De 9h30 à 11h	Jeudi 30 De 9h30 à 11h
----------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

NOVEMBRE

Jeudi 6 De 9h30 à 11h	Vendredi 21 De 9h30 à 11h	Mercredi 12 De 9h30 à 11h
---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

DÉCEMBRE

Vendredi 12 De 9h30 à 11h	Mercredi 17 De 9h30 à 11h	Mardi 2 De 9h30 à 11h
-------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------



Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a).
Les 09.09.25 / 14.10.25 / 11.11.25 / 09.12.25

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont
co-animés par des infirmières petite enfance et des experts du domaine.

Inscriptions au
Tél 026 347 38 83



Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires



Mardi 15h-18h
Mercredi 12h30-13h15
15h-19h
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Plus de
22'000
documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

Romans, albums,
bandes dessinées,
mangas, revues,
documentaires,
grands caractères,
etc.

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers créatifs
Jeux vidéo et de société
Clubs de lecture
...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch | 026 470 21 42

●●●● Agenda des animations

Septembre → décembre

Septembre

Mercredi 10	13h30-15h	Atelier du petit druide
Vendredi 12	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Mercredi 17	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 24	14h-15h	CréActifs
Samedi 27	9h-12h	Jeux de société

Octobre

Mercredi 1	14h-16h	Jeux vidéo pour les 8-12 ans
Jeudi 2	18h-19h	Soirée coups de coeur
Mercredi 8	16h-17h	Atelier Entreligne
Mercredi 29	14h-15h	Heure du conte

Novembre

Vendredi 7	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Vendredi 14	19h-20h	Nuit du conte
Mercredi 19	16h-17h	Atelier Entreligne
Jeudi 27	17h-19h	Jeux de société
Vendredi 28	10h-11h	Né pour lire

Décembre

Mercredi 3	14h-15h	CréActifs
Mercredi 10	14h-15h30	Atelier cartes de Noël
Vendredi 12	16h15-18h	Tournoi de jeux vidéo pour le CO
Mercredi 17	14h-15h	Heure du conte
Jeudi 18	10h-11h	Né pour lire

ORA



ORA
STUDIO

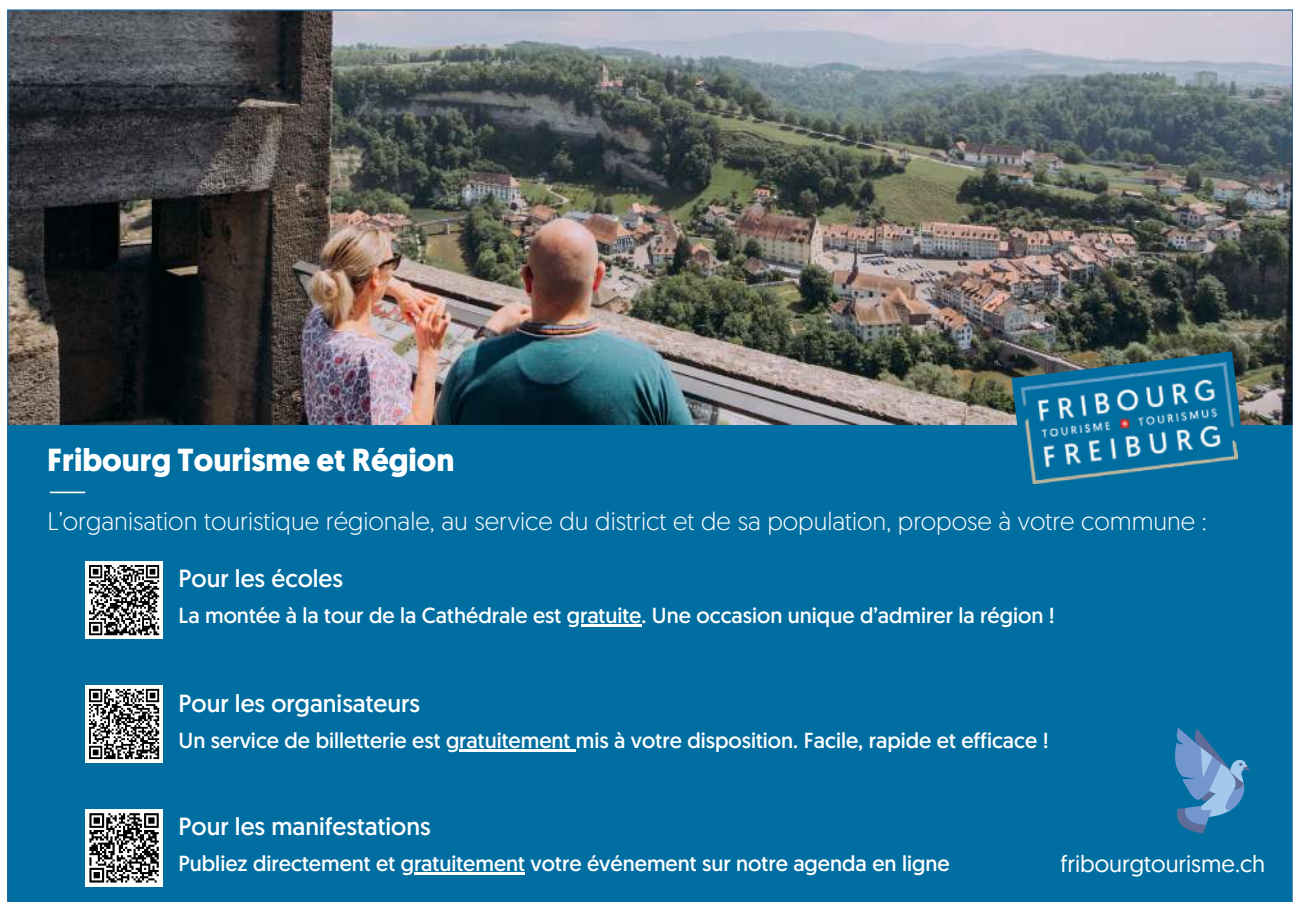
PRENDS TON ENVOL AVEC ORA

Cours de **Pole, Yoga Aérien, Acroyoga** et **Cerceau**,
pour enfants, ados et adultes, tous niveaux.

ORA Studio, Route André Piller 33G, 1762 Givisiez
orastudioch@gmail.com | 079 288 50 05
www.orastudio.ch | @orastudio.ch

Visite notre site

Fribourg Tourisme



Fribourg Tourisme et Région

L'organisation touristique régionale, au service du district et de sa population, propose à votre commune :

 **Pour les écoles**
La montée à la tour de la Cathédrale est gratuite. Une occasion unique d'admirer la région !

 **Pour les organisateurs**
Un service de billetterie est gratuitement mis à votre disposition. Facile, rapide et efficace !

 **Pour les manifestations**
Publiez directement et gratuitement votre événement sur notre agenda en ligne





fribourgtourisme.ch

Frelon asiatique

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



© Didier Barthelemy

COMMENT RECONNAÎTRE LES NIDS PRIMAIRES ?

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot, Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc. Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT RECONNAÎTRE LES NIDS SECONDAIRES ?

Forme de goutte, peut atteindre le diamètre de 80 cm, Localisation dans canopée des arbres à > 20m de hauteur, mais également proche du sol (buissons, haies, etc.).



COMMENT SE PROTÉGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif
Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid
Sensibiliser les enfants
Inspecter périodiquement son environnement, annoncer

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme
Eviter les mouvements brusques
S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
Ne pas rester groupés

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos
Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Annonces et infos sur
www.frelonasiatique.ch



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.
2024_04_26_v5_fva_voellinger.q
www.apiculture.ch

Soutien de la lutte sur
www.stopfrelons.ch



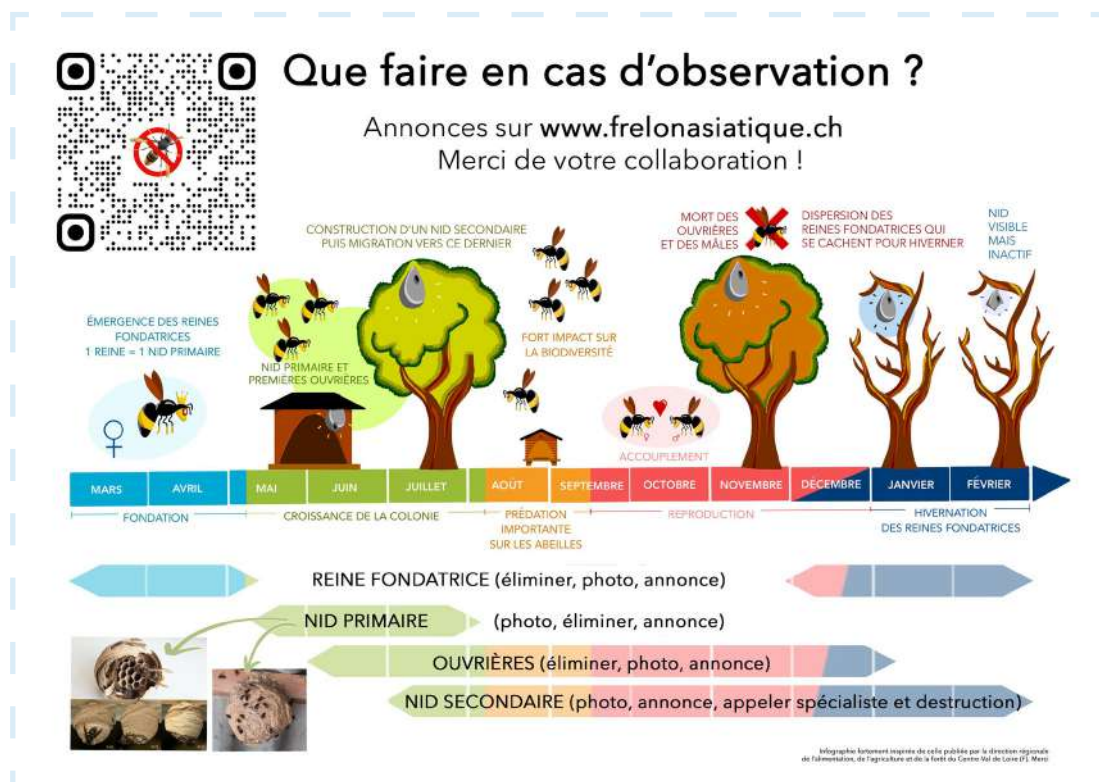
STOP AU FRELON ASIATIQUE

(*Vespa velutina*)

Nous avons besoin
de votre aide !



Fédération Vaudoise des
sociétés d'Apiculture
et la Task Force Vaud



Avry-Events

Programme de l'année

	Événement	Horaire et lieu	Organisateur
5 sept. 2025	Venez jouer aux cartes	14h15 - 17h15 Centre d'animation	Service d'animation
20 sept. 2025	Clean-up day	9h00 à 11h00 Commune d'Avry	Service d'animation et McDonald's Avry
25 sept. 2025	Soirée jeux	19h00 - 21h30 Centre d'animation	Service d'animation
Du 26-28 sept. 2025	Exposition des artistes et artisans	Vendredi dès 19h30 Samedi 14h00 - 22h00 Salle multifonction Dimanche 10h00-15h00 sous le Préau de l'AES et devant l'école primaire	Commission d'animation
3 oct. 2025	Venez jouer aux cartes	14h15 - 17h15 Centre d'animation	Service d'animation
30 oct. 2025	Soirée jeux	19h00 - 21h30 Centre d'animation	Service d'animation
31 oct. 2025	Halloween	19h00 - 20h00 Parcours entre le bâtiment 68 et l'école primaire	Service d'animation
14 nov. 2025	Nuit du Conte	19h00 - 21h00 Bibliothèque régionale d'Avry	Bibliothèque régionale d'Avry
7 nov. 2025	Venez jouer aux cartes	14h15 - 17h15 Centre d'animation	Service d'animation
27 nov. 2025	Soirée jeux	19h00 - 21h30 Centre d'animation	Service d'animation
Du 1 ^{er} au 24 déc. 2025	Fenêtres de l'Avent	En soirée Commune d'Avry	Service d'animation
5 déc. 2025	Venez jouer aux cartes	14h15 - 17h15 Centre d'animation	Service d'animation
5 déc. 2025	St-Nicolas	Dès 17h00 Commune d'Avry	Ecole primaire
18 déc. 2025	Soirée jeux	19h00 - 21h30 Centre d'animation	Service d'animation
4 jan. 2026	Concert de l'Epiphanie et goûter des rois	16h00 Chapelle d'Avry	Commission d'animation

Sociétés



Retrouvez sur notre site internet www.avry.ch, sous la rubrique memento, les horaires et les lieux d'activités que proposent les sociétés locales (*culturelles, sportives et de loisirs*).

Au Chœur d'Avry-Matran

Eliane Voisard
Rte de la Maison Neuve 23, 1753 Matran
079 340 69 38, famille-voisard@bluewin.ch

B.C.A Badminton Multi-sports

Morgane Juvet
Rte du Pré d'Avau 1, 1727 Magnedens
079 331 59 55, morgane.juvet@bluewin.ch

Club Athlétique de Rosé

Thomas Bühler : 079 548 27 49
Mathias Blaise : 078 798 80 65

Club de Taekwon-Do ITF

Sanzio Ambrosini
Les Biolettes 46, 1772 Grolley
076 385 42 49

Club de Tennis de Table

Julien Vipret
Imp. de l'Otierdo 8, 1754 Avry-sur-Matran
079 713 22 68

F.C. Piamont

Marie Stulz
Case postale 10, 1757 Noréaz
079 733 54 65, ma0603@gmail.com

Fit-Bike

Fitbike-avry@outlook.com

F.S.G. Gym-Dames et pilates

Denise Sapin
Imp. des Agges 23, 1754 Avry-sur-Matran
079 279 91 65

Gymnastique des Aînés

Barbara Brügger, Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
026 347 12 40

Les Amis du Petit Calibre L'Avenir

Fabien Broillet
Rte du Niremout 57, 1623 Semsales
079 209 69 40

Société de Jeunesse

Lucas Vermeille
Rte de Seedorf 32, 1754 Avry-sur-Matran
079 815 13 48, avryjeunesse@gmail.com

Société de Musique L'Avenir

Christian Mauron
En Plan 8, 1733 Treyvaux
026 413 15 09, avenir.avry.matran@gmail.com

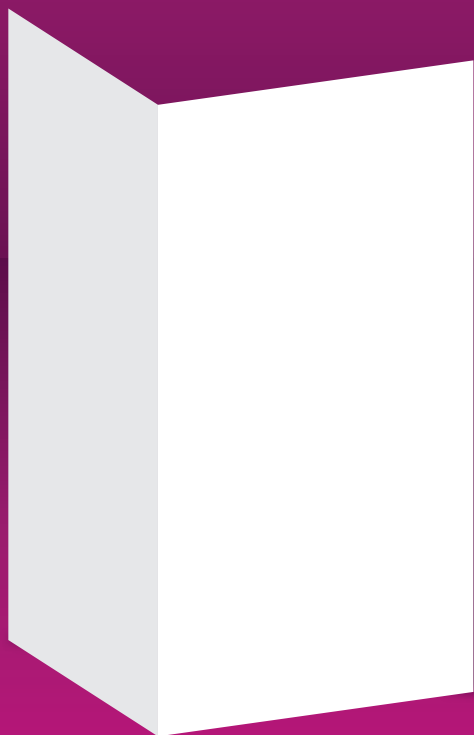
Société de Tir à air comprimé

André-Claude Cotting
Rte de l'Otierdo 37, 1754 Avry-sur-Matran
026 470 02 80

Unihockey

Joe Piller
Ch. de la Chapelle 6, 1772 Nierlet-les-Bois
079 150 52 69, presidence.uhcavry@bluewin.ch

Laissez le papier raconter votre histoire.



*Votre contact privilégié pour l'impression
de vos plus belles histoires.*

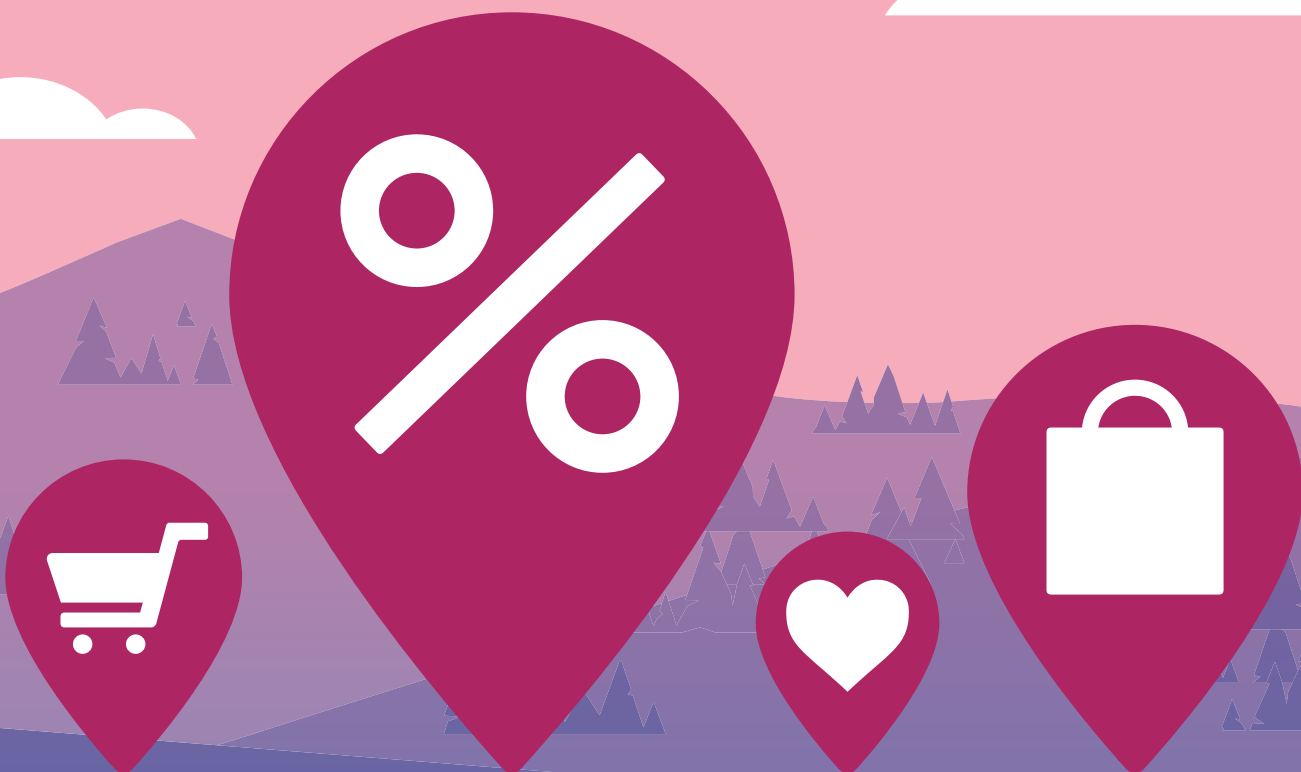
media f imprimerie SA
026 919 88 44

imprimerie@media-f.ch
imprimerie.media-f.ch

media f

imprimerie |

LES CARTES CADEAUX D'AVRY CENTRE



avrycentre
tout... pour tous!

**OFFREZ LE CADEAU IDÉAL,
VALABLE DANS PLUS
DE 40 ENSEIGNES !**



avrycentre
tout... pour tous!

Plus d'infos sur www.avrycentre.ch